

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,  
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 20 avril 2026

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **[www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....	1
Mission d'étude à Paris dans le cadre d'une réunion du Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 11 et 12 mars 2026 – Rapport présenté en application de l'article 166 <i>bis</i> du règlement par M. Maroy (Doc. 543 (2025-2026) N° 1 et 1 <i>bis</i> ).....	1
Présentation du rapport par M. Maroy, Rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy, Rapporteur.	
Échange de vues.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Freddy Mockel – M. Olivier Maroy – M. Olivier de Wasseige.	
Proposition de décret modifiant l'article 9 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes afin d'assurer le suivi budgétaire pluriannuel de l'impact des réformes fiscales sur les recettes de la Wallonie, déposée par M. Collignon, Mme Greco, M. Devin, Mme Lambelin, M. Lefèbvre et Mme Morreale (Doc. 191 (2024-2025) N° 1).....	4
Désignation d'un rapporteur.....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael.	
Exposé de M. Collignon, coauteur de la proposition de décret.....	4
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon.	
Ordre des travaux.....	5
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	6
Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réaction des autorités sénégalaises suite à la position de Mme la Ministre Neven à propos de la législation sénégalaise en matière d'homosexualité ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la livraison d'armes par Challenge Airlines via Liege Airport vers Israël » ;	
Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le transit d'armes vers Israël par Liege Airport » ;	
Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le matériel militaire destiné à Israël bloqué à l'aéroport de Bierset ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la grève chez Bpost sur le SPW Finances »..... 10

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le mépris du bien-être animal et le dépôt d'un raton laveur dans une cage devant l'hôtel de ville de Dinant »..... 12

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Interpellation de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le manque de transparence en matière de consultance, de sous-traitance et de recours à des prestataires externes »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Christine Mauel – M. Loris Resinelli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Interpellation de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et la réaction de la Wallonie » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'impact budgétaire de la guerre contre l'Iran » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la position de la Wallonie face au conflit en cours en Iran et à ses évolutions récentes »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Valérie De Bue – Mme Anne Lambelin – M. Loris Resinelli.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie ».... 27

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la Conférence de Santa Marta sur la transition des énergies fossiles et la sortie des règlements des différends »..... 29

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la ratification par la Wallonie de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics faite à Tromsø le 18 juin 2009 »..... 30

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

**ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)**..... 32

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 32

Interpellations et questions orales retirées..... 32

**LISTE DES INTERVENANTS**..... 33

**ABRÉVIATIONS COURANTES**..... 34

# COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **Mission d'étude à Paris dans le cadre d'une réunion du Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 11 et 12 mars 2026 – Rapport présenté en application de l'article 166bis du règlement par M. Maroy (Doc. 543 (2025-2026) N° 1 et 1bis)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la mission d'étude à Paris dans le cadre d'une réunion du Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 11 et 12 mars 2026 – Rapport présenté en application de l'article 166bis du règlement par M. Maroy (Doc. 543 (2025-2026) N° 1 et 1bis).

### *Présentation du rapport par M. Maroy, Rapporteur*

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy** (Rapporteur). – Une délégation du Parlement de Wallonie s'est rendue à Paris les 11 et 12 mars derniers pour participer à la réunion du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE. Notre délégation était composée de trois députés, à savoir Olivier de Wasseige, Patrick Spies et moi-même. Nous étions accompagnés par M. Olivier De Decker, membre du

greffe, que je remercie pour son efficacité et l'élaboration du rapport. C'était un peu « la mission des Olivier » puisqu'il y en avait trois sur les quatre membres.

Sur place, nous avons rejoint la délégation belge. Nous étions au premier rang – c'est par ordre alphabétique : plus la première lettre du pays est éloignée dans l'alphabet, plus vous vous retrouvez derrière –, raison de plus pour être de bons élèves et être présents en permanence. La délégation belge, sans vous en faire le détail, était composée d'une députée bruxelloise et de plusieurs députés du Vlaams Parlement – de Vooruit, de Groen, de la N-VA et de l'Open VLD, de mémoire – ainsi que Loris Resinelli via la délégation de l'APF.

Cette réunion annuelle de l'OCDE a rassemblé environ 140 parlementaires issus de plus de 45 pays, ce qui fait du monde. Je dis « environ » parce que je ne les ai pas comptés. Parmi les Brésiliens, beaucoup ont sans doute préféré aller un peu visiter Paris. Les débats sont très cadrés et les interventions des parlementaires sont limitées à trois minutes.

Nous avons d'abord assisté à l'allocution inaugurale de M. Mathias Cormann, le secrétaire général de l'OCDE. À l'issue de celle-ci, nous avons eu le privilège de le rencontrer quelques minutes pour lui transmettre l'invitation du président de notre Parlement, Willy Borsus, à venir s'exprimer à la tribune de notre assemblée et à rencontrer les députés. Si je suis bien informé – je pense que je le suis –, cette visite est désormais fixée puisque le secrétaire général de l'OCDE viendra s'exprimer à la tribune le 17 juin.

Certains d'entre vous l'ignorent peut-être, mais Mathias Cormann est né en Wallonie et a grandi à Raeren. Il a étudié à la KU Leuven et à l'UNamur, que l'on appelait à l'époque Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix. Il est ensuite parti s'installer en Australie, où il s'en est engagé en politique puisqu'il a notamment été sénateur puis ministre du Budget. Il a même été Premier ministre intérimaire pendant quelque temps. Ensuite, il a été élu secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le siège est à Paris. C'est donc un fabuleux destin, non pas pour Amélie Poulain, mais pour Mathias Cormann, un enfant du pays. Il y avait une certaine fierté à pouvoir le rencontrer, le féliciter pour

son parcours et insister pour qu'il vienne nous faire l'honneur de sa présence dans notre Parlement.

Au cours des deux journées de travail – puisque nous sommes arrivés le matin et repartis le lendemain soir –, nous avons pu assister à des présentations d'experts de l'OCDE sur six thématiques : les politiques industrielles, les perspectives économiques mondiales, les marchés de l'énergie, les chaînes de valeur des minéraux critiques, les changements démographiques et le renforcement de la compréhension des finances publiques. Ces présentations ont à chaque fois été suivies d'un échange entre les députés participants et les experts de l'OCDE.

Personnellement, je suis intervenu sur l'une de ces thématiques, à savoir le débat sur les terres rares et les minéraux critiques. L'OCDE plaide pour une politique visant à nous rendre moins dépendants de la Chine. Quand on voit les statistiques, c'est assez effarant parce que l'on est extrêmement dépendants de la Chine : soit ces terres rares et ces minéraux sont contenus dans le sol chinois, soit la Chine a quasiment le monopole de leur traitement. L'OCDE considère que le cadre relatif à l'extraction doit être revu et simplifié. J'ai interrogé l'expert de l'OCDE sur le recyclage des terres rares et des minéraux critiques, ce qu'il n'avait pas du tout évoqué dans son exposé. Je lui ai dit que nous avions, particulièrement en Belgique, un certain nombre d'objets qui contiennent des terres rares ou des minéraux comme le cobalt, et cetera. Tous ces objets de la vie quotidienne ont une fin de vie. Je l'ai interrogé sur la vision de l'OCDE par rapport à l'indispensable nécessité de procéder au recyclage qui, pour un pays comme le nôtre, représente une filière économique porteuse.

L'un des moments les plus intéressants de notre mission aura sans nul doute été l'entretien de plus d'une heure que nous a accordé Mme Klein, Senior Economist à l'OCDE, sur la situation économique de la Belgique. Elle est, en effet, chargée de réaliser les études consacrées à notre pays. La dernière date de septembre 2024 et la prochaine est en voie de finalisation. Sa publication est prévue pour la fin de l'année. L'édition 2026, dont elle n'a évidemment pas voulu nous présenter déjà les conclusions, mais uniquement les grandes thématiques, comprendra notamment des chapitres consacrés aux mesures d'adaptation de la Belgique face aux changements climatiques. Elle étudiera aussi la problématique de l'efficience dans le secteur de la santé. Elle comprendra également, dans son chapitre macroéconomique, une évaluation par l'OCDE des mesures belges de consolidation fiscale. Elle abordera également en détail, dans un important chapitre, les éléments liés à la compétitivité industrielle belge. Voilà pour l'étude 2026.

Je vous précise cependant qu'elle n'a pas voulu dévoiler en détail. On a essayé d'obtenir quelques scoops, mais elle s'est contentée de dévoiler les grands

chapitres. Par contre, on a pu avoir une discussion informelle à bâtons rompus. C'était fort agréable et cela nous a permis de lui poser bon nombre de questions et de la faire réagir face aux mesures récentes qui ont été prises par les différents gouvernements, notamment dans le but d'assainir les finances publiques, entre autres concernant les réformes sur le marché du travail. Cela nous a également permis d'en savoir plus sur la manière dont elle procède pour mener des études.

Enfin, la délégation a aussi participé, le 11 mars, à un dîner suite à l'invitation de M. Verwilghen, Délégué général de WBI à Paris.

Voilà, mes chers collègues, un succinct résumé. Je vous renvoie vers l'épais rapport de 210 pages, qui comprend notamment tous les *slides* qui ont été présentés lors des exposés des différents économistes de l'OCDE ; la plupart sont en anglais, mais j'imagine que cela ne posera pas trop de problèmes. Je remercie le secrétariat de la Commission pour l'élaboration du rapport.

### *Échange de vues*

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Merci, Monsieur Maroy, pour votre exposé et pour les très intéressants documents qui étaient en annexe de ce rapport.

J'avais deux interrogations à la lecture de ce rapport. Si j'ai bien compris ces documents – vous me confirmerez si je me trompe ou pas –, l'OCDE pose quand même la question de l'industrialisation au niveau européen et du retard de l'industrialisation au niveau belge. On doit se poser la question aussi au niveau wallon. Des pistes ont-elles éventuellement été évoquées, dans cette rencontre avec l'OCDE, par rapport à l'impératif de réindustrialiser la Belgique en général et la Wallonie en particulier ?

Ensuite, chacun aura remarqué que la question de l'énergie est centrale dans la réflexion de l'OCDE et dans les rencontres que vous avez eues, si je ne me trompe pas. Là aussi, il serait intéressant d'entendre les pistes qui ont été évoquées, peut-être les pistes qui sont mises en place par d'autres pays européens, par exemple, et éventuellement les suggestions et réflexions qui ont germé dans les cerveaux des autres participants à cette mission par rapport à l'impératif de trouver une solution à l'énergie chère.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – La lecture du rapport montre qu'il est important d'avoir des échanges préalablement à la sortie du rapport qui serait publié

fin 2026. Beaucoup de sujets ont été abordés pour lesquels nous voyions bien que l'approche était peut-être un peu technocratique. D'un autre côté, souvent, le regard de l'extérieur était très intéressant, notamment concernant la limitation du taux de chômage ou l'âge du passage à la retraite.

Ensuite, concernant l'énergie, j'ai lu qu'il y avait un rapport en vue pour l'année prochaine concernant les SMR, alors qu'il n'en existe pas encore un seul qui produit. On parle de 2035 au mieux. Je ne sais pas ce que contiendra le rapport fin 2026 sur les possibilités de l'industrie wallonne, mais je crois que le besoin non seulement au réseau – cela a aussi été abordé –, mais aussi à l'énergie est bien plus immédiat. Je suis curieux de savoir ce que nous pourrions voir dans le rapport, éventuellement aussi dans l'autre rapport, début 2027, car, pour toute nouvelle construction nucléaire, pour l'instant, les prix sont presque trois fois plus élevés par rapport au renouvelable.

Pour terminer sur la même thématique que l'orateur précédent, ce serait à nouveau sur la question du prix de l'énergie, pas seulement pour les ménages, mais aussi pour l'industrie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Sur l'énergie, je ferai appel à l'équipe, puisque je vois que deux de mes collègues qui étaient présents lors de cette mission sont présents aujourd'hui. J'aimerais apporter une petite réflexion globale sur l'énergie. Personnellement, j'ai été un peu déçu de la présentation de l'économiste de l'OCDE parce que c'était extrêmement macroéconomique. Ce que nous avons envie d'entendre, c'était surtout comment les différents pays font face aux risques liés à l'augmentation du prix de l'énergie et quelles sont les réponses. Je suis resté un peu sur ma faim. En même temps, personne n'a de boule de cristal pour prédire l'évolution, surtout avec la personnalité pour le moins bizarroïde qui préside aux destinées du principal État. Vous voyez à qui je veux faire allusion.

Sur ce qui concerne maintenant les politiques industrielles, c'était le thème majeur. D'ailleurs, c'est là-dessus que le secrétaire général de l'OCDE est intervenu. Il s'est placé en soutien aux pays membres de l'OCDE pour aider les gouvernements à définir des priorités claires, à choisir des instruments adaptés et à mettre en place une gouvernance efficace – il a insisté sur la nécessité de cette gouvernance. Il faut avoir une méthode claire, analyser les forces et les faiblesses, évaluer les politiques qui sont en place ; c'est comme cela que je l'ai compris.

Il faut aussi éviter de vouloir faire du saupoudrage et il faut soutenir des entreprises. J'ai pensé à certains dossiers du passé où l'on a peut-être, en Wallonie, trop longtemps voulu absolument soutenir certains secteurs

dont on savait qu'à terme ils seraient sans doute condamnés. Il convient donc d'éviter une mauvaise allocation des ressources. Je laisserai la parole à Olivier de Wasseige, s'il le veut bien.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Premièrement, sur l'énergie, comme l'a dit mon collègue Olivier Maroy, il faut reconnaître que l'on n'a rien eu de très original. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que le constat général est que le coût de l'énergie est le frein majeur à l'investissement. Je vous rappelle le différentiel en Wallonie : 17 % pour les entreprises, soit plus cher qu'en Flandre ou que dans les pays limitrophes. C'est énorme et c'est un frein à l'investissement chez nous.

Deuxièmement, un autre problème qui a été mis en exergue, au-delà du prix élevé, c'est l'accès au réseau. De nouveau, je ne dois pas vous expliquer les difficultés que nous avons chez nous avec le nombre de demandes de raccordement, notamment dans les parcs d'activités économiques, qui ne sont pas satisfaites vu le manque de capacité.

Troisièmement, c'est le manque d'investissements dans les infrastructures. Nous en avons un exemple chez nous, avec le dossier de la Boucle du Hainaut, qui doit absolument se faire le plus rapidement possible.

Ensuite, le dernier point sur cette notion énergétique concerne une partie de l'exposé sur la transition énergétique où il a été mis en évidence l'importance de concilier la décarbonation et la compétitivité. On sait, on le vit tous les jours, que l'on doit décarboner. Cependant, c'est un processus qui coûte cher. De nombreux industriels ont parfois même arrêté un certain nombre de projets parce que cette décarbonation n'est aujourd'hui pas financièrement réalisable. L'Europe, les pays et les Régions doivent investir pour obtenir une cohérence entre notre volonté d'avoir une énergie la plus propre possible et le prix à payer pour les industries, même si elles font déjà un certain nombre d'efforts. Cependant, c'est lié : on connaît un certain nombre d'industriels en Wallonie qui parlent d'aller produire ailleurs en l'absence d'amélioration à ce niveau. Ce serait dommage.

Il s'agit aussi de revenir sur quelques éléments spécifiques concernant la Belgique. J'insiste sur le fait que le rapport de l'OCDE n'établit jamais de différence entre les Régions belges. Ce qui est dit ici ne s'applique pas nécessairement à la Wallonie ou à la Flandre. Au-delà du coût de l'énergie dont on vient de parler, c'est la complexité institutionnelle – ce n'est pas une grande nouvelle –, la mobilité du travail – on sait que l'on y travaille, que le Gouvernement y travaille, mais c'est un point d'attention important – entre les Régions, le tout engendrant les risques de désinvestissement industriel. C'est un point mis en évidence dans les prémisses du

rapport transmis par Mme Klein. Voilà ce que je peux rajouter par rapport à ce que mon éminent collègue rapporteur a dit.

**M. le Président.** – Tout le monde a-t-il trouvé satisfaction ?

La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – J'ai de la satisfaction ou en tout cas des réponses aux questions. Ce qui est intéressant et qui m'a marqué dans le rapport peut bien être corrélé à ce que M. Maroy appelle le « saupoudrage ». Outre le jugement du passé, il y a aussi la question du futur et de la pertinence des subsides. Celle-ci est posée dans les rapports de l'OCDE, d'où l'importance pour nous d'évaluer correctement ces subsides et d'y apposer des critères très clairs. On a déjà eu cette discussion au Parlement wallon par rapport à ces questions qui, en principe, débouchent sur un engagement du Gouvernement – M. Jeholet qui est présent ne va pas me contredire – d'avoir une étude beaucoup plus stricte de ces subsides. J'étais assez heureux de voir que cette préoccupation était partagée au niveau de l'OCDE.

L'autre question porte sur une stratégie économique, sur un plan économique. Cela a déjà été évoqué au sein de ce Parlement. Sur l'énergie, je partage votre déception sur l'absence de pistes concrètes. On s'est déjà demandé comment contrôler le secteur énergétique et qui doit le faire. Ne s'agit-il pas d'un secteur suffisamment important que pour être dans les mains de la collectivité ? Ce débat reste totalement ouvert.

Le dernier élément qui m'a aussi frappé – M. Mockel le rappelle dans son intervention – concerne la logique d'activation déployée par le MR et Les Engagés, en Belgique, que ce soit au niveau fédéral ou régional. Même si l'OCDE est favorable à ces logiques d'activation, il constate qu'il n'y a pas de corrélation entre ces logiques et la croissance économique. Il y a parfois des solutions qui paraissent bien sur le plan économique, qui font peut-être plaisir à certains sur le plan dogmatique, mais qui ne rencontrent manifestement pas le succès escompté.

Je vous remercie pour ces réponses et pour cette présentation.

**Proposition de décret  
modifiant l'article 9 du décret du  
15 décembre 2011 portant organisation du  
budget, de la comptabilité et du rapportage des  
unités d'administration publique wallonnes afin  
d'assurer le suivi budgétaire pluriannuel de  
l'impact des réformes fiscales sur les recettes de  
la Wallonie,  
déposée par M. Collignon, Mme Greco,  
M. Devin, Mme Lambelin, M. Lefèbvre et  
Mme Morreale  
(Doc. 191 (2024-2025) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 9 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes afin d'assurer le suivi budgétaire pluriannuel de l'impact des réformes fiscales sur les recettes de la Wallonie, déposée par M. Collignon, Mme Greco, M. Devin, Mme Lambelin, M. Lefèbvre et Mme Morreale (Doc. 191 (2024-2025) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel** (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

*Exposé de M. Collignon, coauteur de la proposition de décret*

**M. le Président.** – La parole est à M. Collignon.

**M. Christophe Collignon** (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais présenter la proposition de décret que nous vous soumettons aujourd'hui. Elle est relativement courte, assez simple, mais elle fait énormément sens à nos yeux.

Lorsqu'on parle de réforme fiscale, il s'agit d'abord d'un outil. La fiscalité est toujours un outil pour amener l'une ou l'autre politique. A fortiori, en termes budgétaires, il y a des plus et des moins. Nous proposons dès lors une forme de suivi, de monitoring. Lorsqu'on opère une réforme fiscale, on doit pouvoir en mesurer les effets dans le temps. Nous y sommes

confrontés chaque année lors de la confection du budget.

Trop souvent, la réforme fiscale est discutée, le moment venu, dans une commission, puis elle est votée, et les effets réels s'inscrivent dans le temps. Il y a parfois d'ailleurs des variables qui ne dépendent pas toujours uniquement de ce que l'on a décidé au Parlement. Des variables interviennent parfois de telle sorte que la réforme fiscale que l'on a votée a un impact différent de celui prévu initialement. Nous proposons dès lors d'instaurer un suivi.

Notre proposition vise à modifier l'article 9 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité, du rapportage des unités d'administration publique wallonnes afin de rendre obligatoire un suivi budgétaire pluriannuel. Nous proposons d'instaurer une période de trois ans pour mesurer l'impact des réformes fiscales sur les recettes de la Wallonie. Concrètement, nous proposons que l'exposé général du budget comporte désormais, pour les décrets adoptés pendant la législature en cours et la précédente et ayant un impact sur les recettes fiscales, quatre éléments très clairs :

- leur identification, à savoir les décrets visés ;
- l'évolution de leur impact budgétaire depuis leur entrée en vigueur ;
- une estimation pour l'exercice à venir ;
- une projection pluriannuelle pour les trois prochaines années.

Autrement dit, ce texte introduit quelque chose de fondamental : il améliore le suivi des recettes budgétaires, permet des projections et renforce l'aspect démocratique, puisque ce rôle est confié par décret.

Notre proposition est sans doute modeste dans la forme, elle est limitée, mais elle a une portée symbolique en la matière. Elle est utile à nos yeux parce que c'est de la transparence. On propose de mesurer, au fur et à mesure du temps, les réels effets de la réforme fiscale sur les recettes. C'est un outil à la décision.

En matière de bonne gouvernance, on rejoint ce qui est inscrit dans la DPR relativement à la culture de l'évaluation. Grâce à ce suivi, on permet de voir les réels effets et aux gouvernants – si je peux utiliser ce terme – de réorienter l'une ou l'autre réforme. Malheureusement, on doit constater – ce n'est pas un parti pris politique – que, dans ce Gouvernement ou un autre, on a connu dans le temps différentes réformes qui n'ont pas eu les effets escomptés, qu'elles ont parfois été réorientées, que d'autres réformes ont coûté plus cher que ce qu'elles auraient dû.

Je ne vais pas m'appesantir et refaire le débat des droits d'enregistrement, nous n'en avons pas la même lecture. On en parle suffisamment et ce n'est pas l'objet aujourd'hui. Toutefois, au niveau des chiffres, on avait annoncé une moins-recette, mais celle-ci s'est alourdie

de 45 millions d'euros. Ce serait l'occasion de mesurer les effets dans le temps et, potentiellement, d'agir exercice par exercice. En effet, le ministre-président nous a expliqué que la réforme avait coûté 45 millions d'euros supplémentaires, mais on n'a pas parlé des prévisions ni pour 2026 ni pour 2027 ni des prévisions pluriannuelles, alors que ce serait une façon d'agir qui améliorerait la gouvernance.

Anticiper pour mieux décider ; c'est une question de responsabilité politique puisque, dans ce Parlement comme dans toutes les institutions, les budgets sont le nerf de la guerre. Nous y voyons un avantage : cela nous permettra de mieux mesurer ce que l'on fait, d'anticiper et de renforcer le rôle du Parlement. En effet, le texte souligne que l'intégration de ces évaluations dans l'exposé général du budget permettra aux parlementaires d'assumer pleinement leur rôle de contrôle du Gouvernement. C'est bien là l'un des enjeux centraux : donner à cette assemblée des outils supplémentaires pour exercer sa mission de contrôle.

Certains évoqueront le caractère technique de ce texte, mais nous pensons qu'il est à la fois simple et cohérent vis-à-vis de ce qui est inscrit dans la DPR au sujet de la culture de l'évaluation. Cela renforce les différents dispositifs, puisque cela améliore la transparence et permet l'anticipation ainsi qu'un fonctionnement plus responsable. Pour nous, ce texte renforce la sincérité du débat budgétaire, améliore la lisibilité des réformes fiscales et permet au Parlement de mieux suivre l'impact réel des choix adoptés. Il est important qu'il puisse contribuer très concrètement à une meilleure gouvernance.

En déposant cette proposition, nous faisons un choix simple : mieux informer pour mieux contrôler, mieux anticiper pour mieux gérer, mieux suivre pour mieux gouverner. Voilà l'objet de la proposition à article unique que nous soumettons à la discussion ce jour, sachant que le ministre-président est au Québec. Le ministre Jeholet, lui, ne figure pas parmi les 150 invités, ce qui nous permet de discuter avec lui à propos de ce texte. Néanmoins, nous pensons qu'il est aussi important de recueillir l'avis du ministre-président ; c'est pourquoi nous pensons qu'il convient aujourd'hui de se limiter à un échange de vues, dans l'attente de l'avis du ministre-président sur ce texte.

### ***Ordre des travaux***

**M. le Président.** – Il y a des demandes de prise de parole, mais on ne va pas faire le débat deux fois.

**M. Christophe Collignon (PS).** – C'est comme vous voulez. On peut reporter. Je ne sais pas ce qu'en pense le ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je suis prêt à répondre.

**M. Christophe Collignon (PS)**. – Je n'ai aucun souci. C'était par courtoisie vis-à-vis du ministre-président.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – C'est comme on veut. Je pense que le ministre-président n'y verra pas d'inconvénient si l'on veut reporter le texte.

**M. Christophe Collignon (PS)**. – Je n'ai pas de souci, je me fais à tout.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Non, c'est légitime.

**M. le Président**. – Comme vous êtes l'auteur, je vous laisse le choix.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – C'est vrai qu'il y a les deux possibilités. C'est normal que les auteurs puissent s'exprimer. Si l'on veut avoir le débat prochainement, je pense que cela ne posera pas de problème au ministre-président, mais si vous voulez une réponse aujourd'hui, le ministre-président m'en a préparé une.

**M. Christophe Collignon (PS)**. – Je ne sais pas, je regarde les collègues, mais je suis prêt à échanger avec le ministre-président, qui est titulaire du dossier. Il n'y a pas de problème, cela ne vient pas à une semaine près.

**M. le Président**. – On reporte à quinzaine et l'on considère que vous avez fait l'exposé ?

**M. Christophe Collignon (PS)**. – Oui.

**M. le Président**. – La discussion générale sur cette proposition de décret est donc reportée à une date ultérieure.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**M. le Président**. – En raison de l'absence de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, répondra aux interpellations et aux questions orales.

## Question orale

de Mme Anne Lambelin

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, des Relations  
internationales et du Bien-être animal,  
sur « la réaction des autorités sénégalaises suite  
à la position de Mme la Ministre Neven à  
propos de la législation sénégalaise en matière  
d'homosexualité »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réaction des autorités sénégalaises suite à la position de Mme la Ministre Neven à propos de la législation sénégalaise en matière d'homosexualité ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

**Mme Anne Lambelin (PS)**. – Monsieur le Ministre, la récente prise de position de la ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, Mme Cécile Neven, à propos de la législation sénégalaise en matière d'homosexualité, a suscité une réaction assez vive de la part des autorités sénégalaises. Le Premier ministre sénégalais a ainsi déclaré : « Vous et vos financements pouvez quitter notre pays et nous laisser continuer ce que nous avons à faire. » Il a ainsi dénoncé, à son sens, une forme d'ingérence étrangère.

Le ministre-président avait lui-même indiqué vouloir maintenir les engagements de coopération, tout en affirmant un cadre de valeurs fondées sur les droits humains, en privilégiant le dialogue. Comment analysez-vous la réaction officielle des autorités sénégalaises ? Quelles en sont, selon vous, les conséquences concrètes pour les relations entre la Wallonie et le Sénégal ? La prise de position publique de la ministre Neven, notamment l'évocation d'une révision des financements, avait-elle ou non été concertée au sein du Gouvernement de Wallonie ?

Pour rappel, les financements actuels sont attribués à des opérateurs wallons de la Fédération Wallonie-Bruxelles, actifs sur le terrain, comme des universités, des ONG ou des collectivités, et ne sont pas directement adressés aux autorités sénégalaises. Ces financements permettent aussi un soutien aux organisations actives au Sénégal dans des domaines tels que la santé, la jeunesse et l'inclusion sociale.

Pouvez-vous préciser aujourd'hui – en tout cas nous rapporter la réponse du ministre-président – si les financements et les partenariats sont bien maintenus en l'état ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le ministre-président a déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises sur ce dossier. Comme ce dernier l'a indiqué précédemment, les réactions des autorités sénégalaises, y compris celles du Premier ministre, ont été vives. Elles s'inscrivent dans une logique de rejet de toute perception d'ingérence extérieure sur un sujet qui est particulièrement sensible au Sénégal. À ce stade, malgré la fermeté du ton, ces déclarations n'ont entraîné aucune conséquence concrète sur les relations entre la Wallonie et le Sénégal, qui se poursuivent dans leurs cadres habituels.

Le ministre-président souhaite également rappeler qu'il a adressé un courrier au président de la République du Sénégal afin d'exprimer la position de la Wallonie : une préoccupation claire quant à l'évolution de la législation, mais aussi l'importance attachée au maintien d'un dialogue ouvert et respectueux.

S'agissant de la prise de position de la ministre Neven, les questions relatives aux droits humains et à la coopération internationale sont suivies de manière coordonnée au sein du Gouvernement wallon. La ligne est constante et n'a pas varié : elle repose sur l'affirmation de nos valeurs, tout en veillant à préserver le dialogue et les partenariats existants.

Enfin, concernant les financements et les partenariats, je rappelle qu'ils concernent des opérateurs wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles actifs sur le terrain, et qu'ils visent le soutien aux populations locales ainsi qu'à la société civile de façon générale. Les projets en cours ne sont pas suspendus. Les engagements financiers de la Wallonie en matière de coopération sont maintenus.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Merci pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre. D'une part, je condamne fermement la position prise par le Gouvernement du Sénégal, qui est un retour en arrière dramatique pour les populations et pour l'intégration des personnes LGBTQIA+ sur place. C'est terrible.

D'autre part, je regrette aussi de voir que certains ministres prennent des positions au sein de votre Gouvernement sans aucune concertation. En effet, il s'agissait ici de l'aide à la coopération, des aides destinées à des associations et des secteurs avec lesquels nous avons une bonne collaboration, et surtout qui relèvent de l'aide aux personnes. Ainsi, je me permettais de poser cette question aujourd'hui, parce que je regrette profondément que l'on passe au-dessus de la tête du ministre-président au sein de ce Gouvernement.

Je vous remercie d'avoir à nouveau clarifié la position du ministre-président. Il l'avait fait, mais de manière un peu moins évidente, la fois passée.

Maintenant, c'est clair : on maintient l'aide à la coopération avec une série d'autres pays, parce que ces aides vont directement au peuple et aux gens qui en ont besoin, et participent à l'inclusion sociale notamment.

### **Question orale**

**de M. Freddy Mockel**

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la livraison d'armes par Challenge Airlines via Liege Airport vers Israël »**

### **Question orale**

**de M. Germain Mugemangango**

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le transit d'armes vers Israël par Liege Airport »**

### **Question orale**

**de M. Jean-Paul Bastin**

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le matériel militaire destiné à Israël bloqué à l'aéroport de Bierset »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Mockel, sur « la livraison d'armes par Challenge Airlines via Liege Airport vers Israël » ;
- M. Mugemangango, sur « le transit d'armes vers Israël par Liege Airport » ;
- M. Bastin, sur « le matériel militaire destiné à Israël bloqué à l'aéroport de Bierset ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, on a appris ce 10 avril que la compagnie Challenge Airlines a tenté de réapprovisionner l'État d'Israël en armes et matériels, et ce, en dépit de l'interdiction fédérale de survol et régionale de transit. C'est une interdiction tout à fait justifiée par la situation à Gaza, mais également avec l'escalade meurtrière supplémentaire en violation du droit international au Liban et en Iran.

De nouveau, c'est le travail absolument indispensable des ONG qui a alerté les autorités. Le cabinet du ministre-président a confirmé par la presse avoir été averti le 25 mars. Une première inspection immédiate des douanes n'a pas été concluante, la

cargaison a été immobilisée afin de permettre une analyse plus approfondie par un ingénieur spécialisé du SPW. Cette inspection a relevé du matériel classé ML5 – des systèmes de conduite de tir et d’alerte – et ML10, qui constitue du matériel d’aviation militaire, tout cela dissimulé dans les colis UPS. Il s’agit de matériel clairement soumis à la législation sur les licences d’armes et pour lequel la procédure n’a pas été respectée.

Le ministre-président a indiqué que l’établissement des responsabilités serait toujours en cours. Entre-temps, l’administration, en lien avec les douanes et le parquet, a-t-elle pu déterminer les responsabilités entre l’entreprise expéditrice, l’entreprise logistique, la compagnie aérienne et le destinataire ?

Par la suite, le 14 avril, le ministre-président avait annoncé que la Région wallonne se joindrait également à la plainte déposée par l’ONG qui avait découvert le pot aux roses. Le dépôt de plainte a-t-il été fait ? Est-ce Challenge Airlines qui aurait dû demander une licence de transit ? Y a-t-il récidive dans le chef des responsables de Challenge Airlines ? La tentative de dissimulation constitue-t-elle un élément aggravant ?

Dans cette matière, nous serions totalement dans l’ignorance s’il n’y avait pas de tels coups de chance d’ONG et d’autres lanceurs d’alerte. Vu que le ministre-président n’avait pas communiqué proactivement sur cet incident entre le 25 mars et le 10 avril, pouvez-vous nous dire s’il y a eu d’autres inspections de livraison suspectée ou avérée, depuis ma dernière question orale en octobre, concernant des livraisons de matériel de défense à destination d’Israël ? Si oui, quelles suites y ont été données ?

Étant donné l’intensité des attaques d’Israël au Moyen-Orient, il est fort à parier que l’armée d’Israël doit se réapprovisionner et que de telles livraisons pourraient encore s’accroître. Disposez-vous dès lors des capacités humaines et techniques d’inspection nécessaires pour y faire face de manière efficace dans des délais rapides pour le futur ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugesangano pour poser sa question.

**M. Germain Mugesangano** (PTB). – Monsieur le Ministre, alors qu’Israël poursuit son génocide à Gaza et fait s’abattre des pluies de missiles sur le Liban, nous avons appris vendredi dernier que du matériel militaire à destination d’Israël, notamment des systèmes de contrôle de tir et des pièces pour avions de chasse, a récemment été bloqué à Liege Airport. Cette bonne nouvelle n’est pas le fruit du hasard, mais le résultat du travail acharné d’associations, de collectifs de citoyens et de militants qui, depuis des mois, alertent, documentent et mettent la pression pour que le droit international soit respecté. Leur vigilance paie et mérite d’être saluée.

Cependant, des questions fondamentales se posent. Comment se fait-il que ce ne soit pas la Région wallonne elle-même qui détecte ces transferts ? Faut-il y voir des contrôles insuffisants ou alors un manque de transparence ? Combien de cargaisons passent encore entre les mailles du filet ? Quels sont les « trous dans la raquette » qui permettent à certains flux de continuer malgré tout, et ce, dans une relative opacité ? Enfin, quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour garantir que plus une seule cargaison de matériel militaire et destinée à Israël ne puisse circuler sur le territoire wallon ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Jean-Paul Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, fin mars 2026, deux colis contenant du matériel militaire non déclaré, notamment des systèmes de contrôle de tir et des pièces pour avions militaires à destination d’Israël, ont été interceptés à l’aéroport de Bierset. Ce matériel en provenance du Royaume-Uni transitait via la compagnie de fret belgo-israélienne Challenge Airlines.

L’alerte a été donnée par une ONG et les autorités wallonnes ont réagi rapidement pour procéder au blocage. M. le Ministre-Président a affirmé n’accorder aucune licence d’exportation d’armes susceptibles de renforcer les capacités militaires des forces en présence, en particulier à destination d’Israël, et que, si une demande avait été introduite, elle aurait été refusée.

Par ailleurs, le ministre-président a indiqué son intention de se joindre à la plainte déposée par l’ONG flamande Vredesactie.

Cet incident met en lumière des pratiques de transit apparemment récurrentes et la difficulté d’identifier certains équipements, notamment lorsqu’ils relèvent potentiellement de biens à double usage. Il souligne également l’importance de la coopération entre les autorités régionales et fédérales, en particulier avec les services des douanes.

Alors qu’il est question de transit sans transbordement, comment le Gouvernement entend-il mettre en place un mécanisme, en coopération avec le Service fédéral des douanes, afin de prévenir, le plus efficacement possible, le transit d’armes ou de matériel sensible vers des destinations tout autant sensibles ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Messieurs les Députés, dans un souci de clarté et de transparence à l’égard de cette assemblée, le ministre-président souhaite que les faits, tels qu’ils se sont déroulés, soient exposés de manière précise et chronologique.

Le mercredi 25 mars, à 15 heures 30, son cabinet reçoit une dénonciation faisant état d'un transit présumé non autorisé d'armes impliquant la société britannique Moog, la société logistique UPS, ainsi que la compagnie aérienne Challenge Airlines, opérant depuis l'aéroport de Liège.

Considérant le caractère plausible de ces informations, plusieurs démarches sont immédiatement entreprises. Un courrier est adressé à Challenge Airlines afin d'obtenir immédiatement des éclaircissements. Parallèlement, les services des douanes, ainsi que le cabinet du ministre fédéral des Finances, ayant la tutelle des services douaniers, sont sollicités en vue de la réalisation d'un contrôle sur place. En outre, le cabinet du ministre fédéral compétent en matière aéroportuaire, M. Jean-Luc Crucke, est également informé afin de recueillir toute information complémentaire utile. Le soir même, les douanes confirment qu'un contrôle sera effectué et que, en cas de doute, le transit sera bloqué à titre conservatoire.

Comme vous l'avez soulevé, les premiers contrôles tendent à indiquer que le matériel ne présente pas, à ce stade, de caractère militaire : les caisses ouvertes et les photographies transmises ne permettent pas de conclure en ce sens. Toutefois, certaines caisses n'ayant pu être ouvertes ou n'étant pas encore arrivées, un blocage préventif est maintenu.

Un nouveau contrôle est effectué par les douanes le samedi 28 mars, sans que le cabinet du ministre-président en soit informé à ce moment. Ce dernier reprend alors contact avec le Service des douanes de Liège le 2 avril afin de vérifier l'état du dossier. Il est alors confirmé que le matériel est toujours bloqué, les contrôles n'ayant pas encore porté sur l'ensemble des pièces.

Ce n'est que le samedi 4 avril que les douanes transmettent des photographies complémentaires, tout en indiquant ne pas être en mesure de qualifier la nature du matériel. Elles sollicitent dès lors la mobilisation d'une expertise du SPW. Une demande est immédiatement introduite en ce sens. À l'issue du contrôle réalisé par le SPW Économie, Emploi et Recherche, un rapport est transmis au cabinet du ministre-président le 9 avril, confirmant le caractère militaire de deux marchandises : un vérin hydraulique destiné à la stabilité d'aéronefs, y compris militaires, et un système de désignation laser pour le contrôle de tir.

Dans la foulée de la réception de ce rapport, le ministre-président a souhaité que la Région se porte personne lésée, ce qui a été fait sans délai. Le parquet dispose d'un délai maximal de quatre mois pour se prononcer, même si une réponse plus rapide peut être envisagée. Les faits étant établis, le ministre-président me charge de vous partager quelques premières conclusions.

Tout d'abord, comme il a déjà été indiqué à plusieurs reprises, les Régions sont compétentes pour délivrer des licences, c'est-à-dire des autorisations de transit sur la base d'une analyse de risques. En revanche, elles ne disposent d'aucune compétence d'investigation ou de police judiciaire en la matière : le contrôle de la circulation des marchandises relève exclusivement des douanes. Par analogie, reprocher à la Région wallonne de ne pas exercer cette mission revient dès lors à reprocher à la société qui délivre des permis de conduire de ne pas faire respecter le Code de la route.

Ensuite, le ministre-président souhaite clarifier un point ayant donné lieu à certaines confusions : nous sommes ici dans un cas de transit avec transbordement, pour lequel les Régions sont bien compétentes pour délivrer des licences. Toutefois, les premiers éléments indiquent que la compétence ne relevait pas de la Région wallonne. En effet, sans préjuger des responsabilités qui devront être établies, il apparaît que, si Challenge Airlines intervient comme transporteur, l'entreprise transitaire mentionnée dans les documents est UPS Supply Chain Solutions UK. Or, en matière de licence, la compétence est déterminée par le siège social de l'entreprise transitaire, et non par le lieu du transit. Selon que l'entité derrière ce nom commercial soit en fait UPS Europe, basée à Bruxelles, ou UPS SCS Belgium, établie en Flandre, la compétence aurait relevé d'une de ces deux Régions.

Cette situation peut paraître surprenante, mais elle correspond à l'état actuel du droit. En tout état de cause, ce n'était apparemment pas à la Région wallonne qu'une demande de licence devait être adressée. Si tel avait été le cas, le ministre-président vous confirme qu'elle n'aurait pas été accordée.

Ce dossier illustre la complexité du cadre existant et la nécessité de le faire évoluer. À cet égard, un avant-projet de décret sera bientôt présenté en première lecture gouvernementale. Il intégrera notamment une clause de solidarité entre l'exportateur, le transporteur et le transitaire afin d'éviter à l'avenir toute zone grise en matière de responsabilité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Si j'ai bien compris – et je suis bon joueur – si l'on a la confirmation le 9 et qu'il a communiqué le 10, de ce point de vue, cela se tient.

Maintenant, le fait de savoir si la licence aurait dû être demandée à Bruxelles ou en Flandre, pour ce qui s'est passé à Liege Airport, si c'était quand même la Région wallonne, on serait dans le cadre du décret et ici on ne l'est pas. Il faut être conséquent : si l'on a déposé plainte, si le parquet va poursuivre, à ce moment-là, le décret prévoit quand même des peines assez lourdes et des amendes assez lourdes, dont des peines d'emprisonnement, des amendes qui peuvent aller

jusqu'à 100 000 euros et, en cas de récidive, les peines sont doublées. On se trouve devant une situation qui va se reproduire.

Au total, on n'est pas dans la situation de faire des contrôles vraiment efficaces et systématiques, ce qui pose problème, et ce, depuis au moins deux ans. Finalement, il n'y a pas de moyens supplémentaires mis en œuvre et l'on dépend toujours de l'efficacité et surtout de l'endurance des ONG qui font ce qu'elles peuvent pour trouver ces cas. C'est insupportable de bafouer ainsi le droit international.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Je vais commencer par le dernier point de M. Mockel, à savoir que cela a fonctionné sur une dénonciation, sur une information communiquée par Vredesactie. Je tiens à féliciter ces militants et militantes qui se battent pour le respect du droit international contre les génocides en œuvre actuellement à Gaza et contre les bombardements au Liban. On a intérêt à les soutenir puisqu'on dépend d'eux pour avoir des informations fiables sur le transfert d'armes vers Israël.

Le second élément, dans la réponse que le ministre-président vous a préparée, Monsieur le Ministre, j'ai un peu l'impression qu'il oublie lui-même les objectifs de sa politique. Évidemment, on a bien compris qu'aucune licence n'a été accordée. De ce point de vue, la Région wallonne ne peut pas être coupable d'une licence qui n'a pas été accordée, c'est évident. Le but de ne pas accorder des licences est qu'il n'y ait pas d'armes ou des missiles qui s'abattent sur Gaza ; c'est l'objectif. Quand on constate qu'après deux ans il y a ce que l'on a appelé des « trous dans la raquette », que les armes passent quand même ou tentent de passer, on a vraiment un problème. De ce point de vue, je trouve un peu particulier que le ministre-président – peut-être l'a-t-il fait, mais vous ne l'avez pas dit dans la réponse – n'a pas pris contact avec les autorités fédérales pour savoir ce qui cloche, comment il se fait que ce transit d'armes soit toujours effectif et que l'on n'ait pas de contrôle dessus, en tout cas sur une partie. Cela pose un véritable problème.

Hélas, on va devoir revenir sur le sujet, je le crains, parce que ce n'est pas la dernière fois. Cependant, j'invite le Gouvernement wallon, qui a décidé de ne pas accorder de licence d'armes dans ce cadre, à aller jusqu'au bout de sa logique et de voir au niveau du Fédéral ce qui cloche, comment il se fait que ces armes passent. Sinon, on est juste content de ne pas être en faute, mais on n'a pas beaucoup de préoccupation pour le respect du droit international et pour le fait que les Palestiniens soient en train de subir un génocide.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés).** – J'ai entendu les mêmes mots que M. Mugemangango, mais je n'ai pas l'impression d'avoir eu la même lecture de ce qui a été dit.

Je salue en effet les lanceurs d'alerte qui ont effectué ce signalement et la diligence qui en a été faite ensuite par la Région et les autorités compétentes pour vérifier, s'assurer et faire le travail qui a été fait.

Je remercie aussi le ministre pour les explications de ce qui a été évoqué tout à l'heure, ce qui est aujourd'hui cette notion de « trous dans la raquette », avec toutes les difficultés du transit sans transbordement et le dédale pour s'y retrouver aujourd'hui, de savoir qui est l'autorité compétente par rapport à cela. J'ai entendu aussi le volontarisme du Gouvernement de dire qu'un décret est en préparation et en arrivée rapide pour que, justement, les trous dans la raquette existants actuellement ne soient plus possibles par cette clause de solidarité où, dès lors, les Régions ne pourraient pas se renvoyer la balle juridiquement sur des difficultés opérationnelles et pratiques qui ne permettraient pas à l'un ou à l'autre de jouer sur des finasseries administratives.

### **Question orale**

**de M. Loris Resinelli**

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, des Relations  
internationales et du Bien-être animal,  
sur « les conséquences de la grève chez Bpost  
sur le SPW Finances »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences de la grève chez Bpost sur le SPW Finances ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, depuis plus de 21 jours, le personnel de Bpost est en grève et, bien que l'on parle d'une reprise du travail dans les prochaines heures, aujourd'hui, il n'y a pas encore définitivement d'accord conclu entre les syndicats et le personnel et ses représentants.

Cela pose un problème pour les citoyennes wallonnes et les citoyens wallons, puisqu'on parle de 8 millions à 10 millions de lettres, ainsi que plus de 400 000 colis qui seraient en attente de traitement. On a pu voir sur le site de RTL Info des images du grand hall de Caterpillar à Gosselies qui est rempli de ces courriers, de ces colis en attente de livraison. On imagine bien, une fois que le travail aura repris, le

travail conséquent qui sera de remettre à jour la livraison de l'ensemble de ces courriers et colis.

Parmi ces courriers en attente d'être reçus par les personnes à qui ils sont adressés, il y a notamment toute une série d'invitations à payer du SPW Finances, qu'il s'agisse de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation, des avertissements-extrait de rôle, du précompte immobilier, même si le gros de ceux-ci ne sont pas envoyés à cette période, ou d'autres documents fiscaux.

On le sait, les citoyens, lorsqu'ils reçoivent ces courriers d'invitation à payer, sont tenus par des délais, des échéances de paiement qui sont fixés, qui sont généralement de deux mois. Vu le temps que cette action dure et le temps nécessaire – on parle de cinq semaines – pour revenir à une situation normale, ce délai risque, pour certains d'entre eux, d'être dépassé d'ici à la fin de l'action. Cette situation est de nature à générer un stress important chez les citoyens. De base, nous, en tant que représentants, nous nous inquiétons aussi pour eux et pour les conséquences qu'ils pourraient subir de cette réception en retard de leur invitation à payer, retard qui ne leur permettrait pas de respecter les délais fixés dans le courrier.

Dès lors, disposez-vous d'une estimation du nombre de courriers émanant du SPW Finances actuellement impactés par ce mouvement ? Quels moyens sont mis en œuvre afin d'éviter que des rappels, majorations ou amendes ne soient appliqués aux citoyens touchés par ces retards de distribution ? Le site du SPW Finances mentionne que le premier rappel est assorti de frais administratifs de 25 euros. Le Gouvernement fera-t-il preuve de tolérance – ce que nous demandons – dans l'application des délais de paiement ? Comment pourrât-on calculer cette période de tolérance ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, étant donné que vous interrogez le ministre-président et ministre du Budget, je ferai fi de l'appréciation que, en tant que ministre de l'Économie et de l'Emploi, je peux donner sur ces manifestations, ces grèves et ces blocages qui se poursuivent encore aujourd'hui. Il est certain qu'il faudra un certain temps afin de rattraper le retard accumulé. L'accord de jeudi est déjà une bonne nouvelle pour des milliers d'utilisateurs quotidiens de Bpost, mais il ne se concrétise malheureusement pas dans les faits.

Le SPW Finances a naturellement poursuivi la génération des avis de paiement et autres documents à destination des contribuables, tant via son service d'imprimerie interne que via le prestataire imprimeur. Les courriers ont ensuite été remis au prestataire

EasyPost, comme notre marché public nous y oblige. Bien que certains courriers aient pu être distribués, le SPW Finances a conscience que de nombreux autres sont impactés par le mouvement de grève.

Concernant les chiffres, voici le détail des envois réalisés sur la période concernée :

- 30 000 courriers ont été envoyés le 3 avril pour la taxe auto. L'échéance est le 25 avril ;
- 2 622 avertissements-extraits de rôle ont été envoyés le 3 avril pour le précompte immobilier et 2 152 autres ont été envoyés le 10 avril. Les dates de paiement sont respectivement le 6 et le 13 juin ;
- 1 089 avertissements-extraits de rôle pour le prélèvement kilométrique ont été envoyés le 13 avril avec une demande de paiement immédiat ;
- 36 220 avertissements-extraits de rôle de fiscalité automobile ont été envoyés le 15 avril avec une demande de paiement immédiat ;
- 20 760 courriers de rappel ont été envoyés le 15 avril pour un paiement immédiat.

Diverses actions ont déjà été prises afin de minimiser l'impact sur le contribuable.

Concernant la fiscalité automobile, le délai de paiement des invitations à payer envoyées début avril est augmenté de 10 jours, sans frais, portant la date limite de paiement au 5 mai. En l'absence de paiement suite à l'invitation à payer, un avertissement-extrait de rôle est établi deux mois après la date limite de paiement. En l'absence de paiement, un rappel sans frais – c'est important – est envoyé.

Concernant le précompte immobilier, le délai de paiement sur les avertissements-extraits de rôle est de deux mois ; l'impact de la grève est donc relativement minime. Par ailleurs, la principale vague de taxation en matière de précompte immobilier est désormais derrière nous, la majorité des avertissements-extraits de rôle ayant été émis avant la fin de l'année, ce qui contribue également à en atténuer les effets.

Pour les cotisations impayées qui sont déjà au stade du courrier de rappel et concernées par la période de grève, une temporisation sera réalisée avant transmission du dossier à un huissier de justice. À cet égard, il convient de souligner que l'envoi d'un rappel implique que l'échéance de paiement est d'ores et déjà dépassée.

Des courriers d'octroi d'un plan de paiement sont également envoyés quotidiennement. La procédure communiquée à l'utilisateur l'invite à entamer le plan de paiement tel que sollicité dans l'attente de la réponse de l'administration. En complément, depuis le 7 avril, les premières mensualités des plans de paiement octroyés sont d'office fixées au 15 mai.

De plus, des mesures complémentaires sont mises en place :

- les agents du SPW Finances privilégient les contacts par e-mail avec les usagers, plus particulièrement depuis la grève Bpost ;
- les services restent disponibles afin de permettre aux citoyens de signaler leur situation et d'obtenir, le cas échéant, des solutions adaptées, comme un plan de paiement, l'annulation de frais et l'exonération partielle des intérêts ;
- pour ce qui est des signes distinctifs fiscaux, notamment pour les petites remorques, les contribuables dans l'attente de la réception de celui-ci par la poste sont invités à conserver la preuve de paiement de la taxe à bord du véhicule. Il s'agit d'une procédure habituelle et indépendante de la grève du service postal Bpost.

En conclusion, vous pourrez constater que le SPW Finances s'est adapté fort naturellement à une situation qui s'est imposée à lui comme à des milliers d'utilisateurs. Ceci a occasionné un surplus de travail imprévu pour l'administration, mais avec pour objectif de ne pas impacter plus que nécessaire le citoyen qui est déjà pris en otage avec ces grèves. Gageons que, quand il sera trouvé, l'accord permettra de retrouver la sérénité dans ce dossier, espérée par les citoyens, mais aussi par nos services parce que c'est du travail et de l'énergie complémentaires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu au nom du ministre-président et pas en tant que ministre de l'Économie. Je remercie l'administration, puisque c'est du travail supplémentaire qui lui tombe dessus. J'entends qu'elle fait preuve de temporisation et de souplesse, ce qui est à saluer. Je la remercie à la fois de faire preuve de souplesse et de permettre aux citoyens de ne pas être doublement pénalisés par ce mouvement. Il est important de le signaler. L'administration multiplie les contacts, notamment par mail, avec les citoyens, ce qui est logique.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'une part importante de la population est en situation de fracture numérique et n'utilise pas de boîte mail ou encore moins l'e-Box de l'administration. Ce public recevra donc les invitations à payer une fois que tout sera débloqué ; il est important de rassurer ces personnes qui recevront, lorsque le courrier arrivera, ces différentes invitations – peut-être même déjà des rappels – en leur disant que le Gouvernement a été attentif et a bien demandé à l'administration de faire preuve de souplesse.

## Question orale

de **M. Loris Resinelli**

à **M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal,**  
sur « **le mépris du bien-être animal et le dépôt d'un raton laveur dans une cage devant l'hôtel de ville de Dinant** »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le mépris du bien-être animal et le dépôt d'un raton laveur dans une cage devant l'hôtel de ville de Dinant ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on a déjà parlé de Dinant dans le cadre du bien-être animal avec cette saga de la buse qui, aujourd'hui, ne fait plus parler d'elle puisqu'elle a été capturée. Ce dossier se passe également à Dinant et ne concerne pas un oiseau, mais un raton laveur ayant été capturé par un citoyen. Il a été déposé dans une cage devant la porte de l'hôtel de ville de Dinant, avec une inscription au-dessus de cette cage qui disait : « À donner. C'est gratuit, Monsieur Fournaux. »

Cet acte est scandaleux, quel que soit le statut de l'espèce – on n'est, en l'occurrence ici, pas face à une espèce indigène –, et d'un mépris total pour le bien-être animal.

M. le Ministre-Président a-t-il pu prendre connaissance du fait ? Quel est son avis ? Une enquête a-t-elle été initiée ? Qu'est-il advenu de cet animal ? Dans le cadre de la réforme du Code wallon du bien-être animal, comment comptez-vous concrètement vous attaquer à de tels comportements de capture d'animaux sauvages ?

Étant donné la portée bien-être animal dans le cadre de la gestion des espèces exotiques invasives, travaillez-vous de concert avec votre homologue en charge de la compétence dans le cadre de l'établissement du plan de gestion prévu pour 2026 pour le raton laveur ? Où cela en est-il ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la situation relayée par la presse m'a fortement interpellé, et encore plus le ministre-président. Au regard des informations à sa disposition, il souligne que ni l'Unité du bien-être animal, ni l'Unité antibraconnage du Département de la nature et des forêts n'ont été saisis pour ce cas particulier. Aux dires du bourgmestre de

Dinant, l'animal a été relâché dans un bois éloigné des habitations.

L'abandon de l'animal devant les portes de l'hôtel de ville et sa réintroduction dans la nature sont contraires à la législation relative aux espèces exotiques envahissantes, à savoir le décret du 2 mai 2019 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et son arrêté d'exécution du 15 septembre 2022. Ces législations relevant de la compétence de la ministre wallonne en charge de la Forêt et de la Nature, il lui appartient de prendre les mesures qu'elle jugera utiles.

Le DNF, en tant que service opérationnel du Service public de Wallonie, assume un rôle central de coordination, d'expertise et d'intervention ciblée dans la gestion du raton laveur, espèce reconnue comme exotique envahissante au regard du règlement UE numéro 1143/2014. En Wallonie, cette espèce est reconnue comme espèce à impacts écologiques, sanitaires et socioéconomiques importants, notamment du fait de sa prédation sur la faune indigène et de son rôle potentiel de réservoir de zoonoses.

Le bien-être animal est considéré avec beaucoup d'attention dans le futur plan de gestion wallon. Plusieurs études ont déjà eu lieu avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège afin de déterminer les meilleures modalités pour une mise à mort rapide et sans souffrance inutile, afin d'affiner des recommandations pratiques de terrain pour les agents du DNF et les piégeurs de la Direction des cours d'eau non navigables. Ce plan relevant des compétences de la ministre en charge de la Forêt et de la Nature, je vous invite à l'interroger si vous souhaitez plus de détails.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – On apprend que l'animal en question a été relâché dans un bois, ce qui est assez interrogeant puisque, je ne sais pas si l'on a le droit de relâcher ainsi une espèce exotique invasive. Cependant, là n'est pas le problème. Le problème est que des personnes aient capturé un animal, l'aient mis en cage et utilisé comme moyen de transmission d'un message – politique ou pas, on ne sait pas trop – et l'on fait complètement fi du bien-être de cet animal. Peu importe si cet animal est invasif ou pas, on ne fait pas cela avec un animal et on n'utilise pas un animal pour de la propagande dans de ces conditions qui ne sont pas acceptables.

**Interpellation  
de M. Germain Mugemangango  
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, des Relations  
internationales et du Bien-être animal,  
sur « le manque de transparence en matière de  
consultance, de sous-traitance et de recours à  
des prestataires externes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le manque de transparence en matière de consultance, de sous-traitance et de recours à des prestataires externes ».

Mme Mauel et M. Resinelli se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis des mois, nous vous interrogeons – pas vous, Monsieur Jeholet, mais M. Dolimont – sur les dépenses de consultance, de sous-traitance et plus largement sur le recours à des prestations externes en Région wallonne avec un objectif simple : comprendre clairement combien on dépense, pour quoi et pour qui. Toutefois, malgré les questions précises répétées, la transparence n'est toujours pas au rendez-vous et cela pose un problème démocratique fondamental.

J'ai déjà abordé le sujet ici, mais, à l'époque, M. Dolimont m'avait indiqué qu'il fallait que je m'adresse aux autres ministres. Je leur ai posé la question, et seuls deux ministres nous ont répondu. Ces réponses restent cependant partielles, fragmentaires et insuffisantes pour permettre une vision globale et exploitable des dépenses. De plus, ce qui est assez dingue, c'est qu'ils nous renvoient une nouvelle fois vers M. Dolimont.

Les consultants ne sont pas un détail dans les budgets publics. À l'échelle du pays, les pouvoirs publics ont dépensé environ 2,5 milliards d'euros en prestations intellectuelles entre 2020 et 2022, dont près de 492 millions d'euros pour du conseil non informatique. Ils occupent aujourd'hui une place centrale dans la gestion des politiques publiques. En Wallonie, certaines estimations évoquent environ 377 millions d'euros de marchés de consultance sur la période 2019-2024. Ces chiffres restent toutefois partiels et non consolidés. À ce jour, il n'existe pas de vision complète et fiable des dépenses réelles en la matière, parce qu'elles reposent sur des données fragmentaires, difficiles à croiser et parfois contradictoires. C'est par exemple le cas dès que l'on dépasse la consultante stricte pour inclure l'ensemble des prestataires externes.

Combien la Région dépense-t-elle réellement en consultance, en sous-traitance et en recours à des prestataires externes en Région wallonne ? Sur quel périmètre exact et avec quelle évolution dans le temps ? On ne le sait pas. Les informations sont dispersées entre e-Procurement, une plateforme officielle belge des marchés publics électroniques, des réponses parlementaires partielles et des données internes non consolidées. Cela rend toute vision globale impossible et empêche de savoir si l'on parle de dizaines ou de centaines de millions d'euros et surtout si ces dépenses sont pertinentes ou non.

Le constat posé par la Cour des comptes est extrêmement préoccupant, puisqu'elle indique que, dans près de 78 % des cas, le recours à des consultants externes n'est même pas correctement justifié, que les administrations invoquent souvent l'urgence ou le manque de compétences internes, sans jamais réaliser d'analyses coûts-avantages sérieuses, et qu'il n'existe pas de vision stratégique claire pour encadrer ces dépenses. Cela pose un triple problème :

- un problème de maîtrise budgétaire, parce que l'on ne sait pas combien cela coûte réellement ;
- un problème de dépendance, parce que les services publics risquent de perdre leurs compétences internes au profit d'acteurs privés ;
- un problème démocratique, parce que, sans données consolidées, le Parlement ne peut pas exercer son rôle de contrôle.

On nous répond parfois que des outils existent déjà, comme l'Observatoire de la commande publique, le portail dont j'ai parlé, e-Procurement, ou encore les plateformes *open data*, qui sont des portails publics où les administrations mettent à disposition des données ouvertes. Cependant, ces outils ne répondent pas au problème posé parce qu'ils ne permettent pas de centraliser, de comparer et de comprendre les dépenses de consultance de manière claire et accessible. Même l'exemple bruxellois, souvent cité, montre ses limites, puisque, malgré l'existence d'un site dédié, les données restent incomplètes et incohérentes et la démarche de transparence est non contraignante.

Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle entre en contradiction directe avec le cadre que le Gouvernement wallon a lui-même adopté. Je fais ici référence à la circulaire du 19 mai 2015 relative à la méthodologie d'analyse coût-bénéfice pour la mise en œuvre du cadre d'internalisation de personnel externe sous contrat de service, adoptée dans la continuité de la décision du Gouvernement du 5 mars 2015. Cette circulaire ne constitue pas une simple recommandation. Elle vise précisément à encadrer le recours à la consultance et à la sous-traitance, en fixant des règles claires sur les conditions d'externalisation et surtout sur les situations où une internalisation doit être privilégiée. Elle prévoit explicitement que les missions externalisées qui relèvent de tâches récurrentes, stables et pérennes doivent faire l'objet d'une internalisation, sur

proposition du ministre fonctionnel, et après validation par le Gouvernement. Elle précise également que la consultance doit rester limitée à des besoins ponctuels, temporaires ou liés à des pics de charge et qu'elle ne peut en aucun cas se substituer durablement aux fonctions normales de l'administration. Enfin, elle impose une exigence méthodologique claire. Toute décision doit reposer sur une analyse coût-bénéfice complète, comparant le coût réel d'un consultant, calculé sur base d'un coût journalier annualisé, avec le coût total d'un agent interne, en intégrant l'ensemble des coûts directs et indirects, notamment les locaux, le matériel, les formations et les frais de fonctionnement. Cela prouve qu'un outil sans obligation réelle de publication ni contrôle indépendant ne garantit pas la transparence.

Dans ce contexte, nous vous posons des questions simples, mais essentielles. Pouvez-vous enfin définir clairement le périmètre des dépenses en consultance, sous-traitance et recours à des prestataires externes en Région wallonne, en incluant l'ensemble des entités concernées, des cabinets ministériels, au SPW, en passant par les organismes publics, les agences et les sociétés régionales ?

Pouvez-vous fournir une ventilation complète des montants, par entité et par année, en distinguant ce qui est engagé, liquidé, payé ou encore en cours ? Pouvez-vous transmettre la liste des prestataires, avec leur identité, les montants perçus et la nature des missions réalisées ?

Pouvez-vous détailler les marchés publics concernés, leurs procédures, leurs montants et leurs bénéficiaires ? Surtout, pouvez-vous expliquer pourquoi ces informations, qui devraient être disponibles, ne sont toujours pas accessibles de manière claire et consolidée au Parlement ?

Au fond, la question est simple : soit ces données existent et ne sont pas communiquées, et dans ce cas il y a un problème de transparence, soit elles n'existent pas sous forme consolidée, et dans ce cas il y a un problème de gestion de l'argent public. Dans les deux cas, cela pose un problème politique majeur.

Ce problème est d'autant plus grave qu'il existe une contradiction de plus en plus visible entre le discours et la réalité, puisque d'un côté vous et votre Gouvernement invoquez la rigueur budgétaire, vous demandez des efforts aux services publics et aux travailleurs et, de l'autre, des montants importants continuent à être engagés vers des cabinets privés, sans transparence réelle ni évaluation systématique, ce qui alimente un sentiment d'injustice et de perte de contrôle.

Nous ne contestons pas que le recours à des experts externes puisse parfois être utile, notamment pour des compétences spécifiques ou des besoins ponctuels, mais

encore faut-il que ce recours soit justifié, encadré, et surtout transparent. Aujourd'hui, ce n'est clairement pas le cas.

C'est pourquoi il devient indispensable d'aller vers un système beaucoup plus clair, beaucoup plus structuré, et surtout beaucoup plus contraignant, qui permette enfin de savoir qui dépense quoi, pour quoi, et avec quels résultats, un système qui centralise l'ensemble des données, qui impose une publication systématique, qui standardise les informations, qui permet des analyses croisées, et qui garantit un contrôle indépendant, parce qu'en réalité ce n'est pas une question technique, c'est une question de volonté politique.

La question que nous vous posons aujourd'hui est donc très simple : êtes-vous prêt à franchir ce cap de transparence, à mettre en place un outil complet et accessible qui permette enfin de lever toute opacité sur l'ensemble des dépenses de consultance, de sous-traitance et de recours à des prestataires externes en Région wallonne ? Ou allez-vous continuer à fonctionner avec des données fragmentaires qui empêchent tout contrôle réel ? À terme, il faudra bien faire un choix : soit on accepte que ces dépenses restent dans une zone grise, soit on décide d'y mettre de la lumière, de manière structurée, transparente et contrôlable.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Monsieur Mugemangango, permettez-nous d'abord de rappeler le cadre, même s'il vous a déjà été précisé à plusieurs reprises, dans le cadre d'échanges parlementaires. Vous l'avez dit vous-même : par sociétés de consultance, il faut entendre des sociétés relevant explicitement de ce secteur d'activité et non l'ensemble des prestataires assurant des services à caractère intellectuel, technique ou opérationnel.

Le recours, notamment par le SPW Digital, à des prestataires privés ne relève donc pas de la consultance à proprement parler, mais bien de marchés de services. Dès lors, proposer l'internalisation des compétences peut constituer une réponse pertinente pour des missions appelées à durer. Cela n'exclut pas le recours ponctuel à des consultants spécialisés dans le respect strict des marchés publics prévus par la loi. Il ne s'agit donc nullement de pratiques opaques, mais de procédures encadrées et transparentes.

En renforçant ses capacités internes, l'administration réduit sa dépendance à l'externe et peut réaliser des économies à long terme. L'internalisation permet également de développer une expertise durable au sein des services publics, notamment dans des domaines techniques tels que la cybersécurité.

Concernant ce développement d'expertises au sein de l'appareil public, nous ne doutons pas que la réforme des mandats publics qui entre dans sa dernière ligne droite en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui va transformer en profondeur le top management public en misant sur une culture du résultat et une organisation plus resserrée, y contribuera largement.

De manière générale, vous le savez aussi, chers collègues, le SPW a par ailleurs pris la décision de limiter les marchés de consultance au strict nécessaire, compte tenu du contexte budgétaire particulièrement contraint de la Région. Pour autant, la consultance conserve toute sa pertinence lorsque l'administration est confrontée à de nouvelles tâches ou à un besoin d'expertises très spécialisées : les expertises juridiques ou financières, la gestion des ressources humaines ou encore le développement des systèmes d'information sont autant de domaines dans lesquels le recours à des consultants extérieurs peut s'avérer pertinent. Ces contrats prennent tout leur sens lorsqu'une expertise de haut niveau est requise ou lorsque l'ensemble des ressources internes sont déjà mobilisées, elle peut aussi contribuer au transfert de compétences vers les équipes internes. En revanche, elle n'a pas vocation à se substituer durablement à des fonctions qui peuvent être internalisées. C'est pourquoi il est essentiel de prévoir un suivi rigoureux des missions de consultance, ce que fait, à n'en pas douter, notre Exécutif.

Nous ne pensons donc pas, chers collègues du PTB, que le Gouvernement dépense en consultance par plaisir, mais plutôt par efficacité. Bref, nous ne doutons pas que, lorsqu'il est décidé, le recours à des consultants externes résulte d'un choix réfléchi, conscient et responsable de notre Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, au niveau des Engagés, nous souhaitons qu'un maximum de transparence soit assuré en matière de frais de consultance. Il nous paraît tout à fait normal que les parlementaires puissent disposer de données claires relatives au coût de ces prestations. Nous sommes bien conscients que la compilation et la structuration de ces informations représentent un travail conséquent pour l'administration afin de les rendre réellement lisibles et exploitables. Cela étant, il nous semble important de nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue en la matière, ce que, nous n'en doutons pas, a comme objectif notre ministre-président et ministre du Budget.

Sur le fond, nous plaçons pour un juste équilibre entre, d'un côté, le recours à l'externalisation et, de l'autre, le renforcement des capacités internes de l'administration afin d'éviter des dépenses inutiles. Toutefois, il ne serait pas pertinent de procéder à des engagements structurels pour répondre à des besoins

ponctuels – j’ai entendu que M. Mugemangango ne disait pas le contraire – puisque ces engagements ponctuels nécessiteraient des formations lourdes et des délais importants pour effectuer des missions qui peuvent parfois être assez rapides et urgentes.

Dans certains cas, le recours à la consultance conserve toute sa pertinence, notamment lorsqu’il permet de mobiliser rapidement une expertise spécifique ou d’apporter un regard extérieur. De plus, un travail important doit être réalisé sur les cahiers des charges et les appels d’offres pour s’assurer d’un bon ciblage et d’une estimation des besoins réels. Nous sommes favorables à une évaluation systématique de ces marchés de consultance afin de mieux mesurer leur efficacité et leur pertinence au regard des objectifs poursuivis.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député Mugemangango, tout d’abord, contrairement à ce que vous indiquez dans le titre de votre interpellation ainsi que dans son contenu, le Gouvernement a apporté des réponses à la majorité des questions sur le sujet. Au cours des derniers mois, Mme Lambelin et vous-même avez adressé une série de questions et parfois de sous-questions sur le sujet. Des réponses, qui peuvent d’ailleurs se recouper pour certaines d’entre elles, ont été apportées.

Comme le ministre-président l’a indiqué, il a centralisé dans un tableau qui a été transmis au Parlement l’ensemble des marchés de consultance en cours. Les données reprises dans ces tableaux sont transmises directement par le Secrétariat général du SPW qui assure la coordination pour l’ensemble des SPW. Je rappelle que la plupart des marchés relèvent de l’ancien Gouvernement et pas uniquement de ce Gouvernement-ci.

Le ministre-président tient également à rappeler que le recours à de la consultance externe relève principalement des décisions de management des administrations et des directeurs généraux. Cela entre pleinement dans leurs missions de gestion et opérationnelles. Après vérification, ces données sont bien disponibles sur le site du Parlement de Wallonie.

Il est par ailleurs précisé que le périmètre des informations transmises est défini comme celui-ci : « Par sociétés de consultance, il faut bien entendre les sociétés relevant explicitement de ce secteur d’activité particulier et non l’ensemble des sociétés qui assurent diverses prestations de service d’ordre intellectuel dans des processus tactiques ou opérationnels. Le recours, notamment au SPW Digital, à des prestataires privés ne constitue pas de la consultance, mais des marchés de

services. Notre réponse porte donc uniquement sur les frais de consultance pure ».

Pour les dépenses des cabinets, des réponses ont également été apportées aux questions parlementaires déposées.

Sur le fond de la question du recours à des consultants, le ministre-président vous renvoie sa réponse à la question orale que vous lui avez adressée lors de la réunion de la Commission du 12 mai dernier.

Le recours à la consultance reste pertinent pour diverses raisons et situations. Lorsque de nouvelles tâches sont attribuées à l’administration, la consultance peut contribuer au développement des compétences des employés en interne. En outre, le recours à des consultants pour des fonctions dont l’expertise ainsi que le haut niveau de technicité et de spécialisation est démontrée a tout son sens. Avoir recours à des consultants permet de développer de bonnes pratiques en s’imprégnant de ce qui s’est fait ailleurs. Il ne faudrait pas non plus se priver de compétences ou d’expertise en jetant l’opprobre de manière généralisée sur ces collaborations avec des externes. En outre, il ne peut être question de détourner des tâches essentielles des travailleurs ou d’engager de manière pérenne des travailleurs pour des projets temporaires. Par contre, mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux de la mission de consultance pour éviter des échecs retentissants ou non est essentiel ; tout comme il est pertinent de mettre en place des mécanismes d’évaluation pour mesurer l’impact de chaque marché de consultance.

Nous devons rester attentifs à définir des objectifs clairs et mesurables au début de la mission de consultance, et à évaluer les résultats obtenus par rapport à ces objectifs. Le ministre-président rappelle d’ailleurs qu’il s’agit à chaque fois de marchés publics réglementés. On ne peut donc pas non plus parler d’opacité ou d’irrégularités en la matière.

Le ministre-président n’est pas favorable à la publication d’un registre qui constituerait une tâche supplémentaire pour nos administrations, avec un impact en termes de ressources humaines et financières à ne pas sous-estimer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – Le ministre a été clair. À la demande de publication d’un registre qui reprend l’ensemble du périmètre de la consultance et des prestataires externes, bien que je fasse la différence, la réponse est non. Cela veut dire que l’on continue à demander des efforts aux citoyens, aux communes et à la fonction publique. Toutefois, quand il faut faire la clarté sur ce que soi-même on dépense en tant que Gouvernement pour des prestataires privés, on ne veut pas faire la transparence. Il y a un problème.

Je rappelle simplement la séquence que l'on a eue ici, dans cette Commission. Des journalistes ont mis effectivement au jour certaines estimations que j'ai citées ici : 377 millions d'euros. Certains se rappelleront que Mme la Ministre Galant a même ajouté de l'argent à ces 377 millions, pour arriver à plus de 400 millions d'euros en frais de consultance. Je n'étais pas le seul, d'autres parlementaires ont demandé la publication d'un registre de montants clair. À ce moment-là, M. le Ministre-Président Dolimont a publié certaines réponses, mais il a surtout renvoyé aux autres ministres en disant : « Vous devez demander aux autres ministres qu'ils puissent vous dire dans quelle consultance ils investissent l'argent public. »

Monsieur le Ministre Jeholet, vous dites que les réponses ont été obtenues. Parmi ces ministres, seuls deux ont répondu – M. le Ministre-Président Dolimont et vous-même n'en faites pas partie – aux questions complémentaires que l'on a posées pour connaître le périmètre exact de dépenses en matière de consultance. Il existe une opacité, même si elle n'est pas volontaire. De fait, on n'a pas ces chiffres. C'est tout à fait contradictoire quand on dit que chaque euro compte – ce sont les phrases de votre Gouvernement –, mais, quand il s'agit d'évaluer l'argent que l'on met dans cette consultance, il n'y a pas de clarté. Je réinsiste sur le fait – M. Resinelli l'a dit – que je ne suis pas en train de contester l'idée même que l'on ait parfois besoin de prestataires externes ou de consultants. Je conteste bien l'idée que l'on demande à tout le monde de faire des efforts alors que le Gouvernement ne fait pas un effort de transparence suffisant par rapport à des sommes importantes qui sont investies et dépensées. C'est inacceptable comme deux poids, deux mesures.

**M. le Président.** – Mme Mauel et M. Resinelli ne souhaitent pas répliquer.

L'incident est clos.

**Interpellation**  
**de M. Stéphane Hazée**  
**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et**  
**Ministre du Budget, des Finances, des Relations**  
**internationales et du Bien-être animal,**  
**sur « le franchissement de nouvelles lignes**  
**rouges par le Gouvernement israélien et la**  
**réaction de la Wallonie »**

**Question orale**  
**de M. Germain Mugemangango**  
**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et**  
**Ministre du Budget, des Finances, des Relations**  
**internationales et du Bien-être animal,**  
**sur « l'impact budgétaire de la guerre contre**  
**l'Iran »**

**Question orale**  
**de M. Germain Mugemangango**  
**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et**  
**Ministre du Budget, des Finances, des Relations**  
**internationales et du Bien-être animal,**  
**sur « la position de la Wallonie face au conflit en**  
**cours en Iran et à ses évolutions récentes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Hazée, sur « le franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et la réaction de la Wallonie » ;
- M. Mugemangango, sur « l'impact budgétaire de la guerre contre l'Iran » ;
- M. Mugemangango, sur « la position de la Wallonie face au conflit en cours en Iran et à ses évolutions récentes ».

M. Mugemangango, Mmes De Bue, Lambelin et M. Resinelli se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Hazée pour développer son interpellation.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Je remercie particulièrement M. le Président pour la souplesse de l'organisation des travaux, comme lors de notre dernière réunion, et j'aimerais également remercier les collègues pour leur compréhension.

Monsieur le Ministre, nous avons déjà abordé de nombreuses reprises la politique conduite par le pouvoir politique israélien en violation du droit international et du droit humanitaire. Il apparaît toutefois, malheureusement, qu'il continue sa fuite en avant et qu'il vient de franchir, sur une série de dimensions, de nouvelles lignes rouges.

Le premier enjeu que je voulais évoquer, c'est d'abord ce vote, le 30 mars dernier, par la Knesset, le

Parlement israélien, d'un projet de loi – qui est devenu loi – qui rétablit la peine de mort ; une loi qui, de facto, vise les seuls Palestiniennes et Palestiniens accusés, selon l'État israélien, de terrorisme et jugés par un tribunal militaire.

Dans une lettre ouverte, il y a quelques jours, plusieurs organisations non gouvernementales, humanitaires et de défense des droits humains, œuvrant depuis des années en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, ont dénoncé cette décision du Parlement israélien, qui s'inscrit dans la logique d'un régime d'apartheid. Ces ONG sont bien connues et sont très diverses : depuis Amnesty International jusqu'à Caritas Europe, en passant par la Fédération internationale des droits humains ou Human Rights Watch. Ce ne sont que quelques-unes parce qu'elles étaient plus d'une trentaine.

Ces ONG écrivent notamment : « Cette décision consternante intervient sur fond de catastrophe humanitaire d'origine humaine, qui se poursuit à Gaza, et qu'une commission d'enquête des Nations unies, ainsi que de nombreuses organisations palestiniennes, israéliennes et internationales et des experts indépendants ont qualifiée de génocide et dans un contexte d'accélération de l'annexion de facto de la Cisjordanie », comme l'évoquait notamment la Cour internationale de justice dans son avis consultatif du 19 juillet 2024.

À côté de cela et dans le même temps, les attaques des colons israéliens en Cisjordanie, en particulier, continuent, à nouveau, en violation du droit international et du droit humanitaire, au mépris des droits de propriété et même des droits humains élémentaires. Dans certains cas, l'armée israélienne soutient clairement les exactions de ces colons et commet des violences à l'égard des civils palestiniens, hommes, femmes et enfants.

D'après le CNCD-11.11.11, en Cisjordanie, l'expansion accélérée des colonies et la recrudescence de la violence des colons provoquent des déplacements forcés à des niveaux sans précédent. Au cours des trois premiers mois de cette année, par exemple, ce sont plus de 1 700 Palestiniens « supplémentaires » qui ont été déplacés en raison de ces violences et des restrictions d'accès, dépassant le total enregistré pour l'ensemble de l'année 2025.

À Gaza, le cessez-le-feu, qui avait démarré le 10 octobre 2025, fait l'objet, lui aussi, de nombreuses violations. D'après le CNCD, les violations de l'accord de cessez-le-feu se poursuivent tous les jours avec des frappes israéliennes quotidiennes qui ont tué plus de 700 personnes et blessé près de 2 000 personnes au cours des six derniers mois. L'accès à l'aide reste marginal, avec un renvoi quasi systématique des camions d'aide par l'armée israélienne aux entrées de la bande de Gaza. Ce sont environ 1,7 million de

personnes – je ne sais pas si l'on se rend compte de la population que cela représente – qui ont été déplacées, qui vivent dans des conditions inhumaines et encore aggravées par les conditions météorologiques du mois de mars, notamment une tempête de sable, des intempéries et des incendies. Fin mars 2026, plus de 35 000 enfants âgés de six mois à cinq ans souffraient de malnutrition aiguë dans l'ensemble de la bande de Gaza.

L'ensemble de ces éléments et d'autres encore ont donc conduit une série d'ONG à établir, dans leur lettre ouverte, une longue liste de lignes rouges, fixées par l'Union européenne, mais franchies par le Gouvernement israélien. Nous pouvons citer, par exemple :

- la poursuite de la construction de colonies, qui rompt la continuité territoriale de Cisjordanie, dans le but d'empêcher la création d'un futur État palestinien. Cela met donc à mal l'un des objectifs politiques et diplomatiques que poursuit notre pays, à savoir la création de deux États vivant côte à côte ;
- l'interdiction de la mission des Nations unies ;
- les attaques contre des installations telles que des écoles et des centres médicaux, construits et gérés avec des contributions européennes ;
- l'expulsion d'ONG internationales avec des procédures d'enregistrement restrictives ;
- les expulsions forcées de résidents palestiniens de Jérusalem-Est ;
- le déplacement forcé de dizaines de milliers de Palestiniens et les démolitions massives de logements et d'infrastructures palestiniens en Cisjordanie ;
- l'impunité persistante pour les exactions commises par les forces de sécurité israéliennes, notamment les violations commises par les colons, avec l'assentiment de l'État d'Israël ;
- la restriction des libertés religieuses ;
- les attaques contre les journalistes ;
- les refus d'accès aux représentants de l'Union européenne.

Comme si cela ne suffisait pas, dans le contexte de la guerre qu'Israël a déclenchée avec le président américain en Iran, le Gouvernement israélien indiquant combattre le Hezbollah mène, par ailleurs, une guerre au Liban depuis plusieurs semaines. Le combat contre le Hezbollah prend toutefois des proportions qui dépassent très largement cet objet. En effet, l'armée israélienne a fait bombarder Beyrouth il y a quelques jours, y compris des quartiers résidentiels parmi les plus densément peuplés de la capitale libanaise. Cela veut dire que, chaque jour, des morts et des blessés se sont ajoutés aux morts et aux blessés. Le soir du 12 avril, les attaques israéliennes ont tué jusqu'alors plus de 2 000 personnes et fait plus de 6 400 blessés au Liban. Voici quelques jours, un dialogue a débuté ; c'est sans trop de conviction puisque, deux jours plus tôt, le Premier ministre israélien déclarait que la guerre allait continuer,

y compris dans la zone de sécurité au Liban – ce sont ses mots –, à savoir dans une zone établie par son armée et dont les contours exacts ne sont pas connus.

Néanmoins, depuis lors, un cessez-le-feu est intervenu, semble-t-il, à l'initiative des États-Unis. Cela ne modifie pas l'équation d'ensemble avec ces attaques contre des villages qui ont été rasés et ces déplacements de population – plus d'un million de personnes –, avec la perspective d'un maintien de la présence de l'armée israélienne dans le sud du Liban pour une longue période, sous la pression notamment de l'extrême droite présente au sein du Gouvernement israélien qui veut déplacer la frontière israélienne le long du fleuve Litani. C'est un objectif qu'elle affirme explicitement.

Malgré les protestations molles de différents pays de l'Union européenne, le Gouvernement israélien n'en a manifestement rien à faire, puisqu'elles restent principalement incantatoires. Mme Kallas, Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, rappelait, le 31 mars, que l'accord d'association Union européenne-Israël fait du respect des principes démocratiques un élément essentiel des relations entre l'Union européenne et Israël.

En juin 2025, un examen mené par l'Union européenne, sur la base de l'article 2 de l'accord, a conclu qu'Israël avait manqué à ses obligations en matière de droits humains en raison de graves exactions commises contre des Palestiniens et de violations du droit de la guerre à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il n'y a toutefois eu aucune conséquence après ce constat.

Neuf mois plus tard, nous pensons donc qu'il est une nouvelle fois plus que temps d'agir. L'Union européenne doit pouvoir agir à la mesure des principes qu'elle énonce et des obligations juridiques qu'elle a établies, en suspendant enfin, à titre de mesure immédiate, l'accord d'association Union européenne-Israël et en adoptant une série de sanctions proportionnées à ces constats.

Sous la pression de plus de 110 000 personnes qui étaient descendues dans la rue au printemps lors de nombreux rassemblements organisés depuis 2023, le Gouvernement fédéral a conclu, en septembre 2025, un accord politique avec 14 mesures concrètes. Néanmoins, d'après le CNCD-11.11.11, si certaines de ces mesures ont été mises en œuvre – et c'est positif –, plusieurs mesures cruciales n'ont pas été mises en application, dont les trois mesures essentielles : l'interdiction nationale d'importation des produits provenant des colonies israéliennes en territoires occupés, la mise en œuvre d'un mécanisme national de sanctions contre les colons violents et certains militaires israéliens, et la reconnaissance formelle de l'État palestinien.

Pour l'interdiction des produits et des investissements liés aux colonies, le ministre fédéral de

l'Économie invoque sempiternellement la complexité technique du dossier et dit travailler à un projet d'arrêté royal. À ce jour, toutefois, aucune proposition concrète n'est connue ou n'a en tout cas été rendue publique ; aucun calendrier précis n'est communiqué et aucune action tangible n'a vu le jour.

Quelle est l'analyse du Gouvernement devant ces lignes rouges largement franchies – et toujours un peu plus – par le Gouvernement israélien ? La ligne politique suivie par l'Union européenne et la plupart des États européens, qui alternent registre déclaratoire et mollesse concrète, ne doit-elle pas être revue afin d'obtenir des résultats autrement tangibles ? La Wallonie est-elle prête à agir plus intensément pour conduire le Gouvernement israélien à faire marche arrière sur l'ensemble de ses actions conduites en violation du droit international, du droit humanitaire et des valeurs les plus fondamentales ?

Quelles sont les mesures prises en ce sens ? La Wallonie peut-elle, en particulier, au sein de la Conférence interministérielle de politique étrangère et dans l'ensemble des enceintes interfédérales, enjoindre le Gouvernement fédéral à faire tout ce qui est en son pouvoir pour remettre à l'agenda et aboutir à la suspension du traité UE-Israël ainsi que pour mettre enfin en œuvre les mesures qu'il a annoncées avec tambours et trompettes voici plus de six mois, mais qui restent aujourd'hui sans application ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Comment voulez-vous que j'intervienne, Monsieur le Président ? Je voulais aussi intervenir sur l'interpellation en elle-même.

**M. le Président.** – Le règlement stipule que la priorité est sur la question orale, puis les personnes qui se joignent à l'interpellation interviennent ensuite.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Donc, je pose ma question sur l'Iran et ensuite j'interviens sur la Palestine ? Il y a un manque de cohérence.

**M. le Président.** – C'est joint comme cela.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Je me posais déjà la question de pourquoi c'était joint comme cela. Ce sont deux théâtres de guerre, c'est vrai, mais voilà.

**M. le Président.** – Voulez-vous que l'on fasse d'abord toutes les questions sur l'interpellation et la situation en Israël ?

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – La réponse est commune.

**M. le Président.** – Joignez-vous à l’interpellation. On fait toutes les interventions relatives à l’interpellation et puis vous poserez vos deux questions. Il y aura une réponse unique du ministre.

La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, nous soutenons cette interpellation, mais il faut dire les choses telles qu’elles sont : ce à quoi nous assistons aujourd’hui à Gaza est une catastrophe humanitaire majeure, un génocide. De plus en plus de voix au niveau international l’affirment. On parle de crimes de guerre.

Pendant ce temps, que fait-on ? Rien ou presque. Il faut bien le dire, le Gouvernement fédéral reste dans des déclarations faibles – comme cela a été dit d’ailleurs, ces décisions du Gouvernement fédéral ne sont ni contrôlées ni exécutées – et le Gouvernement régional est totalement absent.

Pourtant, les faits s’accumulent : le cessez-le-feu est violé à répétition par Israël. La guerre ne se limite plus à Gaza, mais elle s’étend aussi au Liban avec un risque d’embrasement régional. Dans le même temps, des décisions politiques en Israël radicalisent encore la situation avec des lois et des déclarations qui légitiment une violence toujours plus extrême contre les Palestiniens.

Face à cela, la Belgique n’est même pas capable de défendre réellement des sanctions, alors qu’un accord politique existe au niveau fédéral, ni de peser au niveau européen pour faire respecter le droit international, ni même de conditionner ses relations à un minimum de respect des droits humains.

C’est une politique de faiblesse. C’est une politique de l’inaction. Cette inaction a des conséquences parce que, pendant que nous nous débattons ici, ce sont des civils qui meurent, ce sont des enfants qui meurent, ce sont des populations entières qui sont bombardées, déplacées et affamées.

Il faut être beaucoup plus clairs et beaucoup plus fermes. Il faut exiger un cessez-le-feu immédiat et réel. Il faut des sanctions concrètes. Il faut suspendre les accords qui soutiennent cette politique. Il faut augmenter massivement l’aide humanitaire. Surtout, il faut arrêter cette diplomatie à deux vitesses. Le droit international doit être défendu partout, tout le temps, sinon ce n’est plus du droit, mais du rapport de force. Aujourd’hui, force est de constater que la Belgique ne joue pas son rôle. Nous soutenons donc cette interpellation, mais nous appelons surtout à un changement radical de position, parce que, ici, il ne s’agit pas seulement de politique étrangère, mais de justice et d’humanité.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Bue qui a demandé à se joindre à l’interpellation.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Monsieur le Ministre, je ne vais pas poser un certain nombre de questions vu l’absence du ministre-président, mais je voudrais juste rappeler les lignes défendues à propos de la situation à Gaza, en particulier vis-à-vis d’Israël. Comme vous le savez, Monsieur Hazée et d’autres collègues, la situation actuelle au Moyen-Orient suscite une vive inquiétude, tant au niveau des Exécutifs fédéral que régionaux. L’escalade militaire en cours fait peser un risque réel d’embrasement régional, avec des conséquences humaines, géopolitiques et économiques majeures, comme le ministre-président a déjà eu l’occasion de le souligner, tant en commission qu’en séance plénière, et ce, encore la semaine dernière.

Au Parlement fédéral, le 1<sup>er</sup> avril dernier, il y a eu un certain nombre de questions posées à l’intention du ministre des Affaires étrangères sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. Le ministre a rappelé que, malgré les tensions en Iran et dans le Golfe, les autorités belges n’oublient pas la situation dramatique en Palestine ni celle en Libye ou encore au Soudan.

Aux côtés de plus de 80 pays, la Belgique s’est jointe à la déclaration organisée par la Palestine aux Nations unies le 17 février 2026. Cette déclaration réaffirme clairement notre opposition à toute forme d’annexion, ainsi que notre rejet de toute mesure visant à altérer la composition démographique, le caractère ou le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est.

La Belgique, lorsqu’elle ne prend pas elle-même d’initiative, s’associe régulièrement à ce type de prise de position. La Belgique interpelle clairement Israël à ce sujet, tant au niveau bilatéral qu’au sein de l’Union européenne. Lors du dernier Conseil des affaires étrangères, la Belgique a plaidé pour que l’Union européenne adresse un message clair aux autorités israéliennes et mobilise son influence afin de les amener à revoir leur politique actuelle.

La question de nouvelles sanctions à l’encontre de colons extrémistes violents a également été remise sur la table. Comme vous l’avez rappelé, la Belgique a adopté en septembre dernier une série de mesures en réaction à la catastrophe humanitaire à Gaza, mais aussi à la dégradation de la situation en Cisjordanie et à l’attitude inacceptable d’Israël. Plusieurs de ces mesures sont aujourd’hui mises en œuvre. Leur suivi relève du niveau fédéral et nous ne doutons pas que les collègues du ministre-président l’en tiennent informé. Parmi celles-ci, le Gouvernement fédéral a soutenu l’élargissement de l’interdiction de transit et d’exportation à l’ensemble des biens militaires à destination d’Israël. En ce qui concerne la Wallonie, le Gouvernement a pour sa part toujours été constant : la Wallonie n’accorde aucune licence d’exportation susceptible de renforcer les

capacités militaires des parties en présence. Elle applique en outre une vigilance maximale pour les licences à destination d'Israël et des territoires occupés. Aucune demande n'a d'ailleurs été introduite à ce jour ; si tel avait été le cas, elle aurait été refusée.

La coalition fédérale Arizona a également envisagé d'étendre cette interdiction aux biens à double usage lorsque l'utilisateur final est militaire, rejoignant ainsi l'analyse défendue de longue date par la Wallonie. En ce qui concerne l'interdiction de transit, la Wallonie a toujours soutenu le principe, tout en insistant sur une coordination étroite entre les différents niveaux de pouvoir afin de garantir la sécurité juridique des mesures adoptées.

Enfin, si nous devons encore le rappeler, la Belgique condamne fermement toutes les formes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances. Dans ce cadre, l'Union européenne a réaffirmé son soutien au mécanisme onusien chargé de surveiller la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Les constats posés à cet égard appellent à poursuivre les efforts au niveau européen, y compris à travers l'examen de mesures telles que la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lambelin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Monsieur le Ministre, nous vous interpellons aujourd'hui dans un contexte d'une gravité absolument exceptionnelle, contexte marqué par une accumulation de violations du droit international et du droit humanitaire par le Gouvernement israélien. Force est de constater qu'aujourd'hui, comme le signale d'ailleurs notre collègue Stéphane Hazée – que je remercie pour cette interpellation –, de nouvelles lignes rouges ont à nouveau été franchies.

Je pense à plusieurs éléments, comme au fait que, le 30 mars dernier, la Knesset a décidé de rétablir la peine de mort pour les seuls Palestiniens jugés par des tribunaux militaires. C'est une mesure discriminatoire, contraire aux principes fondamentaux de justice et du droit international.

Alors que l'on voyait des parlementaires sortir de la Knesset et sabrer le champagne pour se féliciter d'avoir mis en œuvre cette loi abjecte, au même moment, à Gaza, le cessez-le-feu, qui date du 10 octobre 2025, était encore quotidiennement violé. Les frappes se poursuivent, l'aide humanitaire reste complètement marginale ; ce sont 1,7 million de personnes qui vivent toujours dans des conditions inhumaines. En Cisjordanie, la colonisation s'accélère encore plus. Les violences des colons se multiplient encore, souvent avec le soutien de l'armée israélienne qui entraîne de

nouveaux déplacements forcés à une échelle sans précédent.

Aujourd'hui, c'est particulièrement de la situation au Liban dont je voudrais vous parler, qui nous alarme profondément. Depuis le 2 mars 2026, dans un contexte d'escalade régionale, les attaques israéliennes ont atteint au Liban un niveau sans précédent. Ce sont plus d'un million de déplacés, 19 000 enfants déplacés par jour, des milliers d'enfants déjà tués, des dizaines de milliers de blessés. Il y a des éléments particulièrement graves qui sont documentés, notamment par Human Rights Watch, dont l'usage du phosphore blanc ou encore les attaques contre la FINUL.

Inutile de dire que tout cela constitue de graves violations du droit international humanitaire, voire des crimes de guerre. Une nouvelle fois, cette situation passe quelque peu sous silence. On a l'impression d'avoir un Gaza numéro deux. Soyons clairs : Israël doit respecter le droit international, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

En parallèle, il est évident que le Hezbollah ne peut pas continuer à entraîner le Liban dans une logique de guerre régionale qui n'est pas la sienne. Ce n'est pas la guerre du peuple libanais aujourd'hui, et les citoyens du Liban sont pris en tenaille et pris dans un piège entre, d'un côté, le groupe armé du Hezbollah, que nous devons d'ailleurs à tout prix désarmer et, de l'autre côté, Israël, qui se fout littéralement de la territorialité et de la souveraineté territoriale du Liban.

Face à cette situation, je me pose tout de même une question, comme mes collègues : la question de la responsabilité de l'Union européenne et des prises de position de l'Union européenne sur ce point. Quelle est sa ligne ? Nous n'arrivons pas à la définir clairement.

En juin 2025, l'Union européenne a reconnu qu'Israël violait ses obligations en matière de droits humains dans le cadre de l'accord d'association. Neuf mois plus tard, aucune conséquence ; des déclarations, pas d'actes. Cela, c'est un problème pour nous. Cette absence d'action affaiblit encore profondément la parole européenne. C'est une catastrophe dans le contexte international que l'on connaît. L'Union européenne n'a plus de personnalité.

Il est temps de passer des déclarations aux actes. Je suis certaine que vous ne me contredirez pas. Il est même urgent de le faire. C'est pourquoi mon groupe souhaite réaffirmer que la Belgique doit plaider activement pour :

- un cessez-le-feu immédiat, efficace et permanent, qui inclut évidemment le Liban ;
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, comme d'autres pays l'ont fait ;
- un embargo européen sur les armes à destination d'Israël ;

- des sanctions ciblées contre les responsables de violations graves du droit international ;
- une condamnation sans ambiguïté de toutes ces violations ;
- la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation pour les victimes libanaises ;
- un soutien à une enquête internationale indépendante des Nations unies ;
- l'activation de la Cour pénale internationale.

Il est urgent d'agir, selon nous. C'est extrêmement important. Quelle est votre analyse face à ces lignes rouges largement franchies ? Considérez-vous que la politique européenne actuelle doit être revue en profondeur ?

Surtout, la Wallonie est-elle prête à jouer un rôle moteur ? Finalement, le niveau de pouvoir n'a pas d'importance et il faut se positionner à tous les niveaux de pouvoir pour mettre en place des mesures concrètes assez prochainement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la loi du 30 mars 2026 votée par la Knesset est effectivement une horreur. Elle impose la peine de mort comme peine par défaut pour les personnes reconnues coupables d'homicide volontaire qualifié d'« actes de terrorisme » au sens de la législation israélienne. Les tribunaux militaires peuvent prononcer cette peine à la majorité simple, même en l'absence de réquisitions du ministère public, et les peines ne peuvent être graciées et doivent être exécutées dans un délai de 90 jours.

Soulignons également que les colons israéliens en Cisjordanie sont explicitement exclus du champ d'application de cette disposition. La loi instaure en outre un régime d'exécution exceptionnel, par pendaison, marqué par le secret, et un accès limité à l'assistance d'un avocat ainsi qu'au contrôle externe.

Son caractère discriminatoire, combiné à l'absence de garanties fondamentales d'un procès équitable, viole le droit à la vie et les protections consacrées par le droit international humanitaire et les droits humains, notamment :

- la quatrième Convention de Genève ;
- le Règlement de La Haye ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Il n'y a aucune garantie fondamentale. Cette loi est tout bonnement abjecte pour quiconque est ne fut-ce qu'un peu attaché aux droits humains.

Concernant les violences et les exactions des colons en Cisjordanie, Monsieur Hazée, je ne peux qu'abonder

dans votre sens. Imaginez-vous qu'un matin, vous vous réveillez calmement, vous descendez vous faire couler un café et on frappe à la porte. Des individus sont venus pour vous chasser et s'installer chez vous, dans votre maison, dans votre jardin. Ils sont une dizaine et vous somment de partir. Vous tenez bon, mais les menaces et les violences ne tardent pas. C'est cela une politique d'expansion sans intégration de la population : les Palestiniens ne sont plus nulle part chez eux.

Sur le plan de la politique étrangère, le bilan humain est effroyable : 73 000 morts dans la bande de Gaza depuis octobre 2023 ; plus de 5 000 morts à travers le Moyen-Orient depuis le début de l'offensive du 28 février menée par les États-Unis et Israël contre l'Iran, dont près de 2 000 morts au Liban. Le Moyen-Orient est à feu et à sang et les politiques nationalistes, impérialistes et interventionnistes des différentes forces en présence... On parle d'Israël, mais il ne faut pas oublier de citer les autres parties prenantes dans ce conflit et dans cette situation au Moyen-Orient, à savoir le régime iranien, le Hezbollah, le Hamas, notamment, et les États-Unis qui sont venus s'inviter dans cette situation catastrophique. Cela continue de révéler la tragique constance de cette situation dans une logique déshumanisante qui piétine les droits fondamentaux.

La colonisation se poursuit. L'armée israélienne se prépare à de nouveaux affrontements au Liban, en Iran ou en Cisjordanie, dans la poursuite d'une impossible victoire définitive. C'est bien cette fuite en avant que vous évoquiez, Monsieur Hazée.

La violence nourrit les guerres et affame les peuples, disait saint Jean-Paul II. Face à cette situation, qui se limitait alors, pour faire simple, à Gaza et la Cisjordanie, le Gouvernement fédéral a réagi début septembre dernier en adoptant notamment, sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, un paquet de 14 mesures à l'égard d'Israël, comprenant notamment :

- la déclaration persona non grata de colons violents, de membres du Hamas et de certains responsables politiques israéliens ;
- l'interdiction d'importation des produits issus des colonies ;
- le refus des vols militaires israéliens et l'extension des interdictions en matière de matériel militaire ;
- le soutien à la suspension de l'accord d'association UE-Israël ;
- la mise en place de sanctions ciblées ;
- la réaffirmation de l'attachement à une solution à deux États, incluant la reconnaissance de l'État d'Israël et la perspective d'une reconnaissance de l'État palestinien sous conditions.

Rappelons toutefois que ces 14 mesures relèvent du niveau fédéral et que la Région wallonne ne dispose en la matière que d'une marge d'action très limitée.

S'agissant de l'interdiction d'importation des produits issus des colonies, celle-ci doit être concrétisée par un arrêté royal, conformément à l'avis de la Cour internationale de justice du 19 juillet 2024.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, compte tenu des constats qui précèdent, de quels leviers la Wallonie dispose-t-elle afin d'accentuer la position wallonne, qui est une position profondément humaniste, relayée au niveau européen par notre député européen et président Yvan Verougstraete, et qui vise à condamner les agressions israéliennes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, la guerre menée par les États-Unis contre l'Iran fait peser de lourdes menaces sur l'économie mondiale et, par ricochet, sur notre Région. Les premières analyses évoquent une flambée des prix de l'énergie, une hausse de l'inflation et un ralentissement économique. Pour la Belgique, il est déjà question d'un choc qui « va coûter cher », notamment via l'augmentation du coût de la vie et des pressions accrues sur les finances publiques. Pour la Wallonie, cela pourrait signifier une baisse des recettes, une hausse des dépenses sociales et des difficultés accrues pour nos entreprises, en particulier dans l'industrie et la construction.

Disposez-vous d'une évaluation de l'impact de ce conflit sur le budget wallon, à court et moyen terme ? Des scénarios ont-ils été élaborés en cas de prolongation de la guerre ou de nouvelle explosion des prix de l'énergie ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour protéger le pouvoir d'achat et soutenir les secteurs les plus exposés ?

Au-delà de l'impact budgétaire, cette guerre est largement contestée sur le plan du droit international. Dès lors, le Gouvernement wallon compte-t-il utiliser tous les leviers à sa disposition, y compris politiques et diplomatiques, pour plaider auprès des autorités fédérales et européennes en faveur d'un arrêt immédiat de cette guerre illégale ?

J'enchaîne avec ma deuxième question.

L'actualité internationale récente est marquée par une escalade dramatique de la guerre imposée à l'Iran par les USA et par Israël, qui frappe durement les populations civiles. Chaque jour, les images et les témoignages qui nous parviennent font état de victimes innocentes, de destructions massives et d'une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver.

Face à cette situation, une question fondamentale se pose, celle de la responsabilité politique de condamner clairement ces violences et de tout mettre en œuvre pour favoriser un cessez-le-feu et une solution durable. En tant que représentant de la Wallonie, vous avez un rôle à

jouer, notamment à travers les leviers diplomatiques, les prises de position politiques et le soutien aux initiatives internationales en faveur de la paix.

Quelle est la position claire du Gouvernement wallon face à ce conflit ? Êtes-vous enfin en mesure de condamner clairement cette guerre illégale perpétrée par les États-Unis et par l'État d'Israël ?

Deuxièmement, quelles initiatives concrètes la Wallonie soutient-elle ou envisage-t-elle de soutenir pour contribuer, à son niveau, aux efforts visant à faire cesser les hostilités ?

Enfin, face à l'urgence humanitaire, quelles mesures sont prises pour organiser et renforcer l'aide aux populations touchées ?

Des moyens supplémentaires sont-ils mobilisés, notamment en collaboration avec les ONG et les organisations internationales présentes sur le terrain ?

Au-delà des déclarations, il est essentiel d'agir pour la paix et la solidarité. Les citoyens attendent des actes clairs et à la hauteur de la gravité de la situation.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, la situation dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban fait l'objet d'une attention toute particulière du Gouvernement. Malgré les évolutions régionales récentes, notamment l'escalade avec l'Iran, il est essentiel de ne pas détourner notre attention. Les civils continuent de payer un prix extrêmement lourd : entre pénuries, effondrement du système de santé et pertes humaines considérables.

Les développements récents que vous évoquez, notamment en matière de respect du droit international humanitaire et des droits humains, suscitent une vive préoccupation.

À cet égard, le ministre-président souhaite également exprimer son inquiétude face à certaines évolutions législatives en Israël, notamment en matière de peine de mort, qui soulèvent des questions fondamentales en termes de respect des droits humains et appelle à une vigilance accrue.

Il rappelle également que la Belgique a condamné publiquement et sans ambiguïté les frappes israéliennes menées au Liban, les qualifiant de « disproportionnées » et d'« inacceptables », et a appelé au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, comme à l'arrêt des attaques du Hezbollah.

Le Gouvernement rappelle de manière constante son attachement au respect du droit international, du droit

international humanitaire et des résolutions pertinentes des Nations unies par toutes les parties concernées. La protection des populations civiles, l'accès humanitaire sans entrave et le respect des principes fondamentaux constituent à nos yeux des impératifs absolus. À ce titre, le ministre-président ne peut qu'appeler à l'arrêt des opérations militaires israéliennes au Liban et des attaques du Hezbollah contre Israël.

La Wallonie s'inscrit pleinement dans la ligne portée par l'Union européenne, qui rappelle de manière répétée que le respect des droits humains et des principes démocratiques constitue un élément essentiel des relations avec Israël. À cet égard, les constats et évaluations réalisées au niveau européen, notamment en lien avec l'article 2 de l'accord d'association Union européenne-Israël, relèvent exclusivement des compétences de l'Union européenne. Il convient en effet de rappeler que la suspension d'un accord international ou l'adoption de sanctions unilatérales à l'égard d'un État tiers ne relève pas des compétences propres de la Wallonie.

Dans le respect de ce cadre institutionnel, la Wallonie agit néanmoins au sein des mécanismes de concertation interfédéraux. Elle y soutient une ligne ferme en faveur du respect du droit international, de la protection des civils et d'une réponse cohérente et crédible de l'Union européenne lorsque des violations sont constatées. Le Gouvernement wallon rappelle également son soutien constant aux acteurs humanitaires et aux organisations internationales œuvrant sur le terrain, ainsi qu'aux initiatives visant à répondre aux besoins humanitaires urgents des populations civiles affectées par le conflit.

Le ministre-président rappelle que la Wallonie a mobilisé une aide d'urgence de 700 000 euros en faveur des populations civiles palestiniennes, via la Croix-Rouge. Cette aide est en cours de mise en œuvre afin de répondre aux besoins les plus urgents, dans des conditions extrêmement difficiles. Un suivi étroit est assuré pour garantir son efficacité en faveur des civils.

La Wallonie continue de plaider, dans toutes les enceintes où elle est représentée, pour une solution politique durable, fondée sur le droit international, qui est la seule à pouvoir garantir la paix et la sécurité pour l'ensemble des populations de la région.

Concernant l'Iran, les développements récents constituent un facteur de préoccupation majeur, non seulement pour la stabilité régionale du Moyen-Orient, mais également pour la sécurité internationale, la sécurité énergétique européenne et, par ricochet, pour nos économies.

Les tensions actuelles autour du détroit d'Ormuz illustrent clairement ces risques. Ce passage maritime stratégique est essentiel pour l'acheminement mondial des hydrocarbures. Toute entrave à la liberté de

circulation dans le détroit pèse directement sur les marchés de l'énergie, alimente la volatilité des prix et impacte les ménages comme les entreprises européennes. La restauration d'une circulation sûre et libre dans cette zone est donc un enjeu central, y compris pour la Wallonie. L'actualité n'est pas réjouissante de ce point de vue.

Dans ce cadre, la Wallonie condamne fermement les frappes militaires indiscriminées menées par l'Iran dans la région et exprime sa solidarité avec les pays du Golfe affectés. Comme le Conseil européen, nous appelons à la cessation immédiate de ces attaques, ainsi qu'au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États de la région. Dans le même temps, nous partageons pleinement l'objectif central de l'Union européenne et de la Belgique : éviter toute escalade incontrôlée. La priorité doit rester la désescalade et la recherche d'une solution durable par le dialogue. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises la Belgique, une solution pérenne ne peut être obtenue par la confrontation militaire.

Enfin, concernant l'aide humanitaire, la marge de manœuvre de la Région wallonne est limitée. En effet, l'aide humanitaire relève des compétences fédérales du ministre des Affaires étrangères.

J'en viens maintenant à l'impact budgétaire de la guerre en Iran. La situation géopolitique actuelle au Moyen-Orient, plus particulièrement le conflit impliquant les États-Unis et l'Iran, est suivie avec une très grande attention et préoccupation par le Gouvernement wallon compte tenu des répercussions potentielles sur l'économie européenne, belge et régionale.

À ce stade, aucune évaluation chiffrée définitive de l'impact budgétaire spécifique sur la Wallonie ne peut être arrêtée. Les analyses disponibles reposent sur des hypothèses encore très évolutives, fortement dépendantes de la durée du conflit, de son intensité et de ses effets sur les marchés énergétiques internationaux. Le Gouvernement suit cependant de près les travaux et scénarios macroéconomiques élaborés aux niveaux fédéral et européen ainsi que par les institutions spécialisées afin d'anticiper au mieux les risques potentiels à court et moyen termes.

Dans ce cadre, différents scénarios sont pris en considération, notamment en ce qui concerne une éventuelle prolongation du conflit ou une nouvelle hausse marquée des prix de l'énergie. Ces éléments sont intégrés dans le suivi budgétaire et macroéconomique en cours afin de garantir la soutenabilité des finances régionales et la capacité d'intervention de la Wallonie en cas de dégradation conjoncturelle.

En ce qui concerne la protection du pouvoir d'achat et le soutien aux secteurs les plus exposés, le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé dans le

cadre de ses compétences. Les dispositifs existants en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'industrie et à la construction ainsi que les politiques visant à renforcer l'efficacité énergétique et à réduire la dépendance aux énergies fossiles constituent des leviers essentiels pour amortir les chocs externes.

Enfin, s'agissant des considérations relevant du droit international ainsi que de la dimension politique et diplomatique du conflit, je tiens à souligner que ces matières relèvent prioritairement des compétences fédérales et européennes, comme cela a été expliqué par certains. Le Gouvernement wallon s'inscrit dans le respect strict du cadre institutionnel belge. Cela étant, la Wallonie participe, dans les enceintes de concertation appropriées, aux échanges avec les autorités fédérales et européennes, et véhicule ses préoccupations en matière de stabilité internationale, de respect du droit international et de protection des populations civiles.

Le Gouvernement wallon continuera à privilégier une approche responsable fondée sur l'anticipation économique, la protection des citoyens et des entreprises wallonnes ainsi que le respect des compétences de chacun dans un contexte international particulièrement incertain.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – J'entends une gravité et une inquiétude qui pourraient être partagées par l'ensemble des groupes et par le Gouvernement. Le problème est que nous avons un Gouvernement israélien qui ne respecte rien et qui adopte des lois qui nous enfonce toujours plus dans un régime d'apartheid. Nous avons des violences exacerbées et une logique de colonisation toujours croissante en Cisjordanie, nous avons un conflit qui se poursuit sur le terrain avec les violations du cessez-le-feu à Gaza et nous avons aussi une situation extrêmement problématique au Liban.

L'Union européenne, la Belgique et la Wallonie rappellent ces principes et condamnent les violences ; puis il ne se passe rien. Le Gouvernement israélien s'en moque dès le moment où les actions que nous prenons en restent soit à des éléments déclaratoires, soit à des mesures qui ne sont pas proportionnées par rapport aux violences et aux violations des droits humains qui ont lieu ainsi que par rapport à la politique innommable qui est développée sur le terrain. Israël va même continuer à être accueilli à l'Eurovision dans quelques jours, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si ce n'est pas ici que nous en discutons.

Il y a à un moment donné une nécessité, par rapport à cette gravité et à cette inquiétude qui pourraient être partagées, d'avoir des actions qui soient à la mesure de ce qu'il se passe. Nous avons rédigé une motion, volontairement exprimée dans des termes courts et centrée sur les mesures à prendre, pour que notre Parlement prenne une position claire et officielle par

rapport à la condamnation de ce qu'il se passe, mais surtout par rapport aux mesures qu'il faut prendre pour faire reculer le pouvoir israélien, en particulier les mesures de soutien et d'injonction à l'égard du Gouvernement fédéral, d'une part, sur ce traité entre l'Union européenne et Israël – qui reste absolument inexplicable puisqu'il prévoit lui-même sa suspension quand on voit ce qu'il se passe – et, d'autre part, la mise en œuvre des mesures qui ont déjà été annoncées, mais qui ne sont pas mises en œuvre par le pouvoir fédéral. C'est un texte ouvert à amendements d'ici la plénière si c'est souhaité, mais j'espère que nous pourrions alors aussi nous aligner sur la nécessité d'agir et pas seulement la nécessité de parler.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – À propos de la situation en Palestine, comme le dit M. Hazée, manifestement, l'État israélien n'écoute que très peu de gens. Se pose également la question des positions prises par le Gouvernement wallon. Le Gouvernement wallon n'est manifestement pas capable, au contraire d'autres organisations internationales, de parler du génocide qui est en train de se perpétuer à Gaza. On pourrait se poser la question pour le Liban, comme cela a déjà été évoqué. C'est une position qu'il faut prendre de manière ferme.

Sur la question des sanctions, j'aurais quand même attendu que vous fassiez le même constat que le nôtre : manifestement des sanctions théoriques ont été prises, mais elles ne sont pas effectives pour une grande partie. À ce sujet, c'est très bien d'avoir des contacts avec le niveau de pouvoir supérieur, l'entité fédérale, mais cela doit être pour dire à l'entité fédérale : « Faites ce que vous avez dit, mettez en place les sanctions que vous avez annoncées », sinon cela n'a pas de sens d'avoir un accord politique autour de ces sanctions. En outre, l'accord de coopération entre Israël et l'Union européenne doit pouvoir être dénoncé.

Au niveau des positions que prend le Gouvernement wallon, on pourrait être beaucoup plus conséquents et beaucoup plus fermes que ce que vous avez dit jusqu'à maintenant.

À propos de l'Iran, là, c'est le « deux poids, deux mesures » que vous annoncez, parce que je n'ai pas entendu, ni de la part du Gouvernement wallon ni de votre part, une condamnation de cette guerre criminelle imposée par les États-Unis et par Israël à l'ensemble de la région, à l'Iran et aux pays limitrophes. Il faut un arrêt des hostilités, c'est une évidence. On peut condamner les frappes de l'Iran sur les pays alentour, mais on doit quand même souligner que ces frappes sont une réaction à une guerre qui leur est imposée. On ne peut pas être conséquent en condamnant ces frappes si l'on ne condamne pas le caractère criminel de la guerre imposée par les États-Unis et par Israël.

Enfin, par rapport à l'aide du Gouvernement wallon aux populations là-bas, mais aussi ici, pour le moment, vous évoquez, dans votre propre réponse, des mesures qui existaient déjà avant la situation d'urgence et d'exception que l'on vit maintenant. On aurait pu attendre qu'il y ait des mesures d'exception et d'urgence particulières par rapport à une situation à laquelle nos concitoyens sont confrontés en matière de pouvoir d'achat et de coût de l'énergie. À cet égard, on ne voit rien venir. J'espère que le Gouvernement va changer son fusil d'épaulé à ce sujet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Bue.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Ma réplique, vous vous en doutez, n'ira pas dans le même sens que mes collègues. L'objet de l'interpellation a été étendu à une situation plus large au Moyen-Orient qui – nous le reconnaissons tous – se dégrade de jour en jour et est très inquiétante. À tous les niveaux de pouvoir, elle nous met face à une réalité : celle de ne pas rester spectateurs, mais agir et agir chacun dans notre sphère de compétences.

Dès lors, la position de notre Gouvernement en Wallonie et des différents Gouvernements, qui est en ligne avec celle de nos partenaires européens, a été rappelée clairement par la voix du ministre de l'Économie, remplaçant le ministre-président. Cette position reste inchangée : désescalade immédiate, cessez-le-feu rapide, retour aux négociations pour trouver une solution durable et donc activer la diplomatie pour faire taire les armes.

Je voudrais également rappeler la volonté de la Belgique de contribuer à la sécurisation du détroit d'Ormuz dans un cadre international. On est face ici à un Gouvernement qui adopte une approche responsable, à la fois pour protéger les intérêts économiques de la Wallonie, les intérêts de nos citoyens et pour préserver notre crédibilité sur le plan diplomatique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Monsieur le Ministre, merci pour vos éléments de réponse. Que le Gouvernement fédéral condamne les violations du droit international commises par Israël est la moindre des choses ! Cependant, vous m'accorderez que, au-delà des différents souhaits formulés, maintenant, nous devons agir, et ce, à tous les niveaux de pouvoir.

J'entends dire, comme pour Gaza, que le Gouvernement wallon et la Wallonie dans son ensemble ne sont pas compétents pour agir. C'est un peu contradictoire parce que vous avez vous-même prouvé que vous étiez compétent quand vous avez déposé des résolutions sur l'Iran et sur le Congo. À nouveau, ici, il s'agit de condamner et de prendre des sanctions claires à l'égard d'Israël, mais on a un Gouvernement wallon qui ne se sent pas compétent.

Pourtant, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, nous ne sommes plus dans un simple risque de génocide, mais dans un génocide avéré par les Nations unies. Nous ne sommes plus non plus, Madame De Bue, dans un risque d'embrasement de la région ; nous sommes dans un véritable embrasement de la région tout entière. On n'est même plus dans un risque de répercussions sur notre pouvoir d'achat ; il est réellement impacté, les citoyens ne cessent de le dire. Néanmoins, faites confiance à mes collègues du Fédéral pour se battre pour obtenir des mesures d'aide, parce que, apparemment, ce n'est pas encore la priorité du Gouvernement fédéral.

Tout cela pour dire que l'on est pris en tenaille ; quasiment toutes les populations du monde, peu importe la culture, la religion ou la région, sont prises en tenaille entre deux irresponsables, Trump et Nétanyahou, qui jugent acceptable de violer le droit international, de passer au-dessus de la tête des institutions multilatérales, de se moquer de l'Union européenne, et qui agissent sans foi ni loi.

C'est pourquoi, peu importe le niveau de pouvoir, nous devons agir. La Wallonie est compétente, vous l'avez vous-même prouvé. Vous nous parlez également aujourd'hui de leviers possibles. Il faut à tout prix mettre cela en application. Mon groupe déposera donc également une motion. De plus, Monsieur le Président, vu le calendrier de la fin du mois d'avril et du mois de mai, mon groupe demande l'urgence pour aborder cette motion au sein de notre Parlement dans les délais les plus brefs.

**M. le Président.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli (Les Engagés).** – Madame Lambelin, vous avez cité nos deux résolutions qui portent sur la situation en Iran et celle au Congo. Vous avez raison : on a déposé et voté ensemble des résolutions à ce sujet, mais ce sont des résolutions qui marquaient notre soutien aux populations en question face aux attitudes, soit d'un groupement...

**Mme Anne Lambelin (PS).** – C'est la même chose pour le Soudan ?

**M. Loris Resinelli (Les Engagés).** – Bien sûr, pourquoi pas ?

Cependant, la compétence des sanctions dépasse ce cadre ; elle ne se situe pas à ce niveau, mais au niveau du Fédéral. Le Gouvernement fédéral a d'ailleurs pris 14 mesures et sanctions, dont j'en ai cité certaines. Effectivement, elles ne sont pas encore toutes mises en application, mais croyez bien que, au niveau des Engagés, nous sommes fermement attachés à ce que l'ensemble de ces mesures puisse s'appliquer et que notre vice-Premier ministre, Maxime Prévot, ministre des Affaires étrangères, s'attaque bien à ce qu'elles le soient toutes au sein du Gouvernement.

Par rapport à l'accord d'association, cela ne dépend pas non plus de la Wallonie. Cela relève du Conseil européen, sur la base d'une proposition de la Commission ou de la Haute représentante, conformément à l'article 218 du TFUE. On n'est ni l'un ni l'autre. En plus de cela, pour que l'ensemble de l'accord soit suspendu, il faudra l'unanimité des États membres. On peut se réjouir que Viktor Orbán ne soit plus là, ce qui nous permettra peut-être d'avancer positivement. On verra de quel bois se chauffe le nouveau chef d'État hongrois. Toujours est-il que, au niveau européen également, Les Engagés n'ont pas non plus à rougir de leur positionnement, puisque Yvan Verougstraete, comme vous l'avez peut-être lu récemment, se mobilise activement pour inciter la Commission, dont c'est la compétence, à prendre cette initiative au regard des violations répétées de l'article 2 de l'accord, relatif au respect des droits de l'homme. On en est bien conscients et je pense que l'on partage cette analyse.

**M. le Président.** – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Hazée. La première, motivée, est déposée par MM. Hazée et Mockel (Doc. 550 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, est déposée par M. Mugemangango (Doc. 551 (2025-2026) N° 1), la troisième, motivée, est déposée par Mme Lambelin (Doc. 552 (2025-2026) N° 1) et la quatrième, pure et simple, est déposée par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 553 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

### Question orale

de M. Stéphane Hazée

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, des Relations  
internationales et du Bien-être animal,  
sur « la sortie du Traité sur la Charte de  
l'énergie »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion d'interpeller le ministre-président à plusieurs reprises quant à la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie. Le dossier comporte plusieurs dimensions relatives à la sortie, à la modernisation et à la procédure diligentée par la Commission européenne contre les États qui n'ont pas engagé de processus de sortie.

Compte tenu des réponses reçues jusqu'ici, je voudrais faire le point avec vous sur deux dimensions. D'une part, j'aimerais évoquer la procédure engagée par la Commission européenne en date du 30 janvier contre la Belgique, ainsi que contre 15 autres États, en raison de son maintien au sein du Traité sur la Charte de l'énergie après le retrait de l'Union européenne en juin 2025. Ce sont des procédures qui sont fondées sur le fait que le commerce et l'investissement relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne, et que les États membres ne peuvent donc exercer cette compétence que s'ils sont habilités par l'Union ; habilitation qui n'existe pas.

Le ministre-président a indiqué que la Belgique avait demandé un délai complémentaire de deux mois – aux deux mois initiaux – pour y répondre. Cela nous conduit à la fin du mois de mai. Cette demande a-t-elle été acceptée, parce qu'elle est soumise à l'accord de la Commission ? Sinon, quelle réponse a été apportée ? Si oui, où en est la concertation interfédérale par rapport à ce projet de réponse ?

Par ailleurs, je souhaite revenir sur l'enjeu de fond, puisque le ministre-président m'a répondu à chaque fois que, « à ce jour, la Belgique n'a pas encore engagé formellement une procédure de retrait du Traité sur la Charte de l'énergie ». Il a également indiqué que « aucune décision formelle n'a été arrêtée quant à une relance de procédure de retrait et que la discussion se poursuit au niveau interfédéral ». À aucun moment jusqu'ici, il n'a précisé la position que le Gouvernement wallon défend dans la concertation interfédérale. Pouvez-vous confirmer que le Gouvernement continue à soutenir la position constante de la Wallonie sur le dossier, à savoir le retrait le plus rapidement possible ?

Par ailleurs, quels sont les arguments des entités qui souhaiteraient ne pas sortir du traité ? Quand on voit les dangers qui nous guettent à partir de ce traité, notamment à partir des dispositions d'arbitrage qu'il contient, on peine à comprendre l'argumentation inverse. Ces entités mesurent-elles l'impact potentiel du risque pour notre pays et ses entités ? Ne serait-il pas opportun de solliciter l'IWEPs pour estimer le coût des risques d'attaques contre la Wallonie sur base du Traité sur la Charte de l'énergie à partir d'États hors Union européenne ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le ministre-président souhaite vous indiquer que, s'agissant de la procédure engagée par la Commission européenne, la Belgique a bien reçu, le 30 janvier 2026, une lettre de mise en demeure relative à son maintien au sein du Traité sur la Charte de l'énergie. Une demande de prolongation de deux mois du délai de réponse a été

introduite le 12 mars 2026 et acceptée par la Commission, ce qui fixe désormais l'échéance au 30 mai 2026.

Dans ce cadre, la concertation interfédérale s'est poursuivie. Une réunion dédiée s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 afin d'examiner la réponse à adresser à la Commission et les différentes options politiques envisageables pour la Belgique. Sur la base d'une analyse juridique préliminaire, un consensus s'est dégagé sur la réponse précontentieuse : la Belgique ne partage pas l'interprétation de la Commission selon laquelle le traité relèverait exclusivement de la compétence de l'Union européenne. Une réponse est en cours de rédaction par l'autorité fédérale et sera soumise aux autres entités pour validation.

Sur le fond, aucune procédure formelle de retrait du traité n'a été engagée. À ce stade, la position belge n'est pas encore arrêtée et fait l'objet de concertations tant interfédérales qu'intrawallonnes. La position de la Wallonie se veut prudente et rationnelle, fondée sur une analyse objective des avantages et des inconvénients des différentes options. Trois options sont actuellement examinées.

La première option est celle d'un retrait direct du traité non modernisé. Elle présente une clarté politique immédiate et répond directement à la demande formulée par la Commission européenne. Elle comporte toutefois un risque juridique important : en cas de retrait, la clause de survie continuerait à s'appliquer pendant 20 ans aux investissements existants, y compris dans les énergies fossiles, sur la base des règles actuelles, sans les garanties renforcées prévues par la modernisation, notamment en matière de droit des États à réguler. Cela pourrait réduire durablement la marge de manœuvre des pouvoirs publics, alors même que les politiques de décarbonation devront s'intensifier dans les prochaines décennies.

La deuxième option est la ratification du traité modernisé. Cette version renforce le droit des États à réguler, réduit la protection des investissements fossiles de 20 à 10 ans, protège mieux les technologies énergétiques propres et clarifie le régime des arbitrages intra-européens. D'un point de vue juridique et rationnel, elle réduit les risques de contentieux et offre un cadre plus protecteur pour l'action publique.

La troisième option consisterait à ratifier le traité modernisé dans un premier temps, puis à envisager un retrait une fois cette version effectivement entrée en vigueur. Cette approche permettrait de bénéficier d'un cadre juridique renforcé, tout en conservant une marge de manœuvre pour apprécier ultérieurement l'opportunité d'un maintien ou d'un retrait. Une telle décision serait alors prise à la lumière d'éléments objectifs : l'évolution de la gouvernance du traité – actuellement en cours d'audit –, les positions des autres États membres et une appréciation plus précise des

besoins réels des entreprises belges, en particulier en matière d'investissements dans les technologies énergétiques propres.

Les concertations ont par ailleurs montré que, à ce stade, l'exposition de la Belgique et de la Wallonie demeure limitée : aucune demande spécifique n'émane de la société civile ou du monde des entreprises. Dans un contexte de montée des investissements dans les technologies énergétiques propres, le traité modernisé pourrait néanmoins offrir, à terme, un cadre de protection utile pour ces investissements.

La décision finale sera dès lors prise de manière concertée, sur la base d'une analyse rationnelle et objectivée, tenant compte à la fois des objectifs de transition énergétique, du droit des États à réguler ainsi que des risques juridiques et financiers. Voilà une réponse exhaustive.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Je remercie le ministre pour la réponse du ministre-président. Sur la question de la procédure européenne, on voit comment les choses sont engagées, la question la plus importante étant celle du fond, comme chacun et chacune l'a bien compris. Je vous remercie pour la réponse un peu plus détaillée que les brefs mots qui m'avaient été donnés jusqu'ici. Vous avez bien fait de venir.

Il reste néanmoins extrêmement préoccupant que, dans toutes les voies, on observe combien ce traité est une bombe à retardement. En toute hypothèse, il faut en sortir puisque l'Union européenne l'a elle-même déjà conclu il y a maintenant deux ans avec une entrée en vigueur en juin 2025. Que cette sortie soit calibrée pour qu'elle fasse peser le moins de risques possible est un enjeu. Par contre, il est extrêmement paradoxal d'utiliser le danger que ce traité représente pour plaider contre son retrait. Il y a là quelque chose d'absolument dingue dans l'argumentation. Nous y reviendrons d'ici quelques semaines, comme le ministre-président le sait, afin d'avoir la clarté sur cette sortie.

Enfin, un élément me paraît factuellement incorrect puisque j'entends le ministre-président dire qu'aucune demande n'émane de la société civile quant à cet enjeu du retrait. Je pense qu'un certain nombre d'organisations se sont déjà exprimées sur le sujet. Elles ne manqueront sans doute pas de prendre connaissance de nos débats et de redire au ministre-président les éléments utiles à sa bonne information.

**Question orale**  
**de M. Stéphane Hazée**  
**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et**  
**Ministre du Budget, des Finances, des Relations**  
**internationales et du Bien-être animal,**  
**sur « la Conférence de Santa Marta sur la**  
**transition des énergies fossiles et la sortie des**  
**règlements des différends »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la Conférence de Santa Marta sur la transition des énergies fossiles et la sortie des règlements des différends ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est une actualité qui arrivera d'ici quelques jours puisque, comme la Colombie et les Pays-Bas l'avaient annoncé à l'issue de la COP30, la première Conférence internationale sur la transition juste vers l'abandon des énergies fossiles aura lieu du 24 au 29 avril à Santa Maria, en Colombie, soit cette semaine. Ce rendez-vous intergouvernemental et multisectoriel, complémentaire à la Conférence des parties, vise à identifier les voies juridiques, économiques et sociales nécessaires à l'abandon des énergies fossiles.

La Belgique a soutenu cette déclaration avec une série d'autres États assez variés. Plusieurs sont membres de l'Union européenne et d'autres se situent à des milliers voire à des dizaines de milliers de kilomètres d'ici. Je pense aux Fidji, aux îles Marshall ou à la Micronésie, pour ne prendre que quelques exemples. Citons aussi le Népal, pour avoir un État qui représente des altitudes nettement moins menacées par la montée du niveau de l'eau.

Cette conférence s'inscrit aussi dans la foulée de l'avis consultatif récent de la Cour internationale de justice qui a confirmé il y a quelques mois l'obligation juridique des États de protéger le climat, notamment en s'attaquant à la production, aux licences et aux subventions liées aux énergies fossiles. C'est un avis qui résonne déjà dans certains tribunaux. Ainsi, cet avis de la Cour internationale de justice a été invoqué au Canada et au Brésil, par exemple, dans le procès intenté contre la licence d'exploitation octroyée à Petrobras dans l'embouchure de l'Amazonie.

L'enjeu des règlements des différends sera l'un des enjeux discutés à l'occasion de cette conférence. Le président colombien a en effet récemment annoncé, en prélude à cette conférence, l'intention de la Colombie de se retirer de tous les accords avec ISDS et de lancer une alliance plus large de pays engagés à démanteler ce type de règlement des différends. C'est un mécanisme que la Wallonie connaît spécialement bien puisqu'il a été au cœur des discussions que nous avons eues sur un

autre traité – le traité CETA – avec un changement de mécanisme en cours de route, notamment à la suite d'une résolution adoptée par le Parlement européen.

Dans le même contexte, il y a quelques jours, 220 économistes et juristes, parmi lesquels un prix Nobel, Joseph Stiglitz, Laurence Tubiana, bien connue de l'Accord de Paris, plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU, dont d'anciens ministres des Finances ou du Commerce, ont publié une lettre appelant à une action colombienne et internationale dans le même sens.

Dès lors, la préparation de la Conférence de Santa Maria a-t-elle donné lieu à une concertation interfédérale ? Quels sont les objectifs portés par la Wallonie dans ce cadre ? Un mandat a-t-il été défini à l'échelle interfédérale ? C'est un rendez-vous important pour constituer une coalition de pays volontaires afin que les conclusions débouchent dans les textes finaux des négociations internationales de la prochaine COP31.

Un positionnement a-t-il été défini par rapport à une alliance plus large de pays engagés pour le démantèlement des règlements des différends et en particulier des ISDS, ces mécanismes qui mettent à mal la capacité des États à légiférer ?

La Colombie a annoncé avoir d'ores et déjà ouvert la négociation avec la Suisse. Qu'en est-il de l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Colombie ? Y a-t-il une volonté de revoir les accords UEBL plus largement pour sortir de ces arbitrages de type ISDS ?

L'engagement au niveau international de notre pays ne suffit pas. Notre pays – et donc aussi la Wallonie – doit développer son propre plan de sortie des énergies fossiles. Cet enjeu dépasse toutefois l'objet de cette question.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la Conférence internationale de Santa Marta s'inscrit dans une dynamique de dialogue international sur les conditions d'une transition juste et progressive des énergies fossiles, en complément des travaux menés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Un premier document a été examiné et validé dans le cadre de la coordination interfédérale. Il s'agit essentiellement d'un questionnaire préparatoire visant à recenser les initiatives des États en matière de transition et de sortie des combustibles fossiles, ainsi qu'une série de pistes relatives à une sortie progressive de ceux-ci au niveau international. Cet exercice relève avant tout d'une logique d'information et de partage de pratiques.

Dans ce contexte, la contribution belge à la conférence s'articule autour de plusieurs priorités :

- le renforcement de chaînes de valeur internationales robustes et durables pour la transition énergétique ;
- le développement et la diffusion de cadres politiques efficaces pour soutenir la réduction des émissions, y compris les mécanismes de tarification du carbone ;
- la décarbonation de secteurs mondiaux clés, notamment le transport maritime, en lien avec les travaux de l'Organisation maritime internationale.

Ces éléments s'inscrivent dans une logique de contribution technique et de partage d'expérience.

Par ailleurs, des éléments d'intervention du ministre fédéral du Climat sont en préparation sur la base des réponses au questionnaire, ainsi que du projet de contribution de la Commission et des États membres relatifs à la feuille de route de la présidence de la COP30 en matière de transition énergétique hors des énergies fossiles.

Ces éléments feront l'objet d'une validation dans le cadre de la coordination interfédérale cette semaine, afin que le ministre fédéral puisse disposer d'une base claire et concertée pour son intervention lors de cette conférence.

Dans ce cadre, la Wallonie contribue à la réflexion dans le respect de ses compétences, en soutenant les objectifs généraux de la conférence : identifier les principaux obstacles à la transition, renforcer la coopération internationale et promouvoir des cadres permettant une transition énergétique juste, sans compromettre la sécurité d'approvisionnement ni les conditions de concurrence équitables. La participation s'inscrit avant tout dans une démarche d'écoute, de dialogue et de contributions techniques.

S'agissant des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, aucune position belge ou wallonne n'a été arrêtée à ce stade quant à une éventuelle initiative internationale visant leur remise en question. La Conférence de Santa Marta constitue un espace de discussion sur ces enjeux, sans emporter d'engagement juridique ou politique. Toute évolution en la matière relèverait principalement des compétences fédérales et européennes et supposerait une concertation interfédérale approfondie.

Enfin, aucune démarche formelle n'est actuellement engagée concernant une éventuelle renégociation de l'accord entre l'Union européenne et la Colombie en lien avec les différents mécanismes.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'entends d'abord que la Wallonie et la Belgique restent engagées dans un agenda de sortie des énergies fossiles – nous avons fini par en douter à entendre certaines prises de position –, sous réserve de validation. Vous avez aujourd'hui une réponse provisoire par rapport aux étapes d'une concertation interfédérale.

Pour ce qui concerne les mécanismes ISDS qui sont un des enjeux sur la table, j'entends qu'il n'y a pas encore de position belge ou wallonne. J'invite le Gouvernement à instruire cet enjeu, parce que cet enjeu peut gravement mettre à mal la capacité des entités publiques à légiférer dans l'intérêt public. C'est, à ce titre, un enjeu préoccupant.

Enfin, le ministre évoquait l'absence de démarches formelles pour une sortie d'un accord entre l'Union européenne et la Colombie. J'attire son attention sur le fait que ma question portait sur l'accord Union économique belgo-luxembourgeoise et la Colombie. Entre UE et UEBL, on peut parfois...

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

On est donc bien d'accord que vous avez répondu à la question que j'ai posée. Comme cela, on a de la clarté sur les choses. Le Gouvernement indique qu'il n'y a, à ce stade, pas eu de démarche quant à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Colombie. Ce sera aussi un dossier que nous suivrons.

L'annonce de la Colombie est récente. Elle a commencé par la Suisse. Cet État a une surface moindre que l'Union européenne prise dans son ensemble, mais j'imagine qu'elle poursuivra son travail. Nous pensons que la Wallonie peut aussi agir en la matière.

**Question orale  
de M. Stéphane Hazée  
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et  
Ministre du Budget, des Finances, des Relations  
internationales et du Bien-être animal,  
sur « la ratification par la Wallonie de la  
Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès  
aux documents publics faite à Tromsø le  
18 juin 2009 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la ratification par la Wallonie de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics faite à Tromsø le 18 juin 2009 ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, pour le compte du ministre-président, la Convention de Tromsø a été adoptée au sein du Conseil de l'Europe en 2009 et vise à garantir, à travers un instrument de droit international, le droit d'accès aux documents publics détenus par les autorités et partant, à renforcer la transparence, la démocratie et la responsabilité publique. Elle était entrée en vigueur dans l'ordre international le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Il fallait en effet qu'un certain nombre d'États l'aient ratifiée pour que tel soit le cas. Elle a été signée par la Belgique, mais n'a pas encore été ratifiée.

L'ancien Premier ministre fédéral avait initié le processus en 2021 ; il avait sans doute été rappelé à l'ordre à la suite de cette entrée en vigueur. Il apparaît aujourd'hui que l'ensemble des entités fédérées ont procédé à l'assentiment, en ce compris la Fédération Wallonie-Bruxelles – à une époque que vous connaissez bien –, mais ce n'est pas le cas de la Wallonie. La Flandre l'a ratifiée en 2013, la Région de Bruxelles-Capitale en 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone en 2023.

C'est la CADA – la Commission d'accès aux documents administratifs – qui a rappelé l'existence de ce texte à l'occasion de l'avis qu'elle a remis dans le cadre de nos échanges et de nos débats sur le décret-programme que nous avons examiné ici il y a quelques semaines. Nous souhaitons faire le point avec vous sur l'état d'avancement du dossier. L'élaboration de la Convention de Tromsø fait suite à un angle mort de la Convention européenne des droits de l'homme. En effet, dans un passé assez récent, la Cour européenne bloquait systématiquement toute tentative de déduire, de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, un droit d'accès aux documents. C'est donc ce qui a donné lieu, dans cet espace continental, à la rédaction d'un texte plus élaboré.

Fort heureusement, la Belgique a déjà opéré, il y a 30 ans, la reconnaissance constitutionnelle du droit à l'information du public à travers l'article 32 de la Constitution. Concrètement, le droit wallon en la matière est plutôt engageant et protecteur depuis l'adoption du décret de mai 2019, même s'il reste encore des étapes à accomplir. La situation est cependant beaucoup moins satisfaisante au niveau fédéral puisque la CADA fédérale garde un pouvoir d'avis, et non pas un pouvoir de décision comme c'est le cas en Wallonie, compte tenu du blocage de certains groupes politiques qui avaient empêché la majorité Vivaldi d'atteindre un consensus en son sein à ce sujet.

En procédant à cette ratification, la Wallonie pourra :

- mettre la pression sur l'État fédéral, à la fois pour finaliser la ratification et pour mettre son droit « à l'équerre » avec les pratiques qui existent dans les autres niveaux de pouvoir de notre pays ;
- assurer un recours effectif auprès d'une commission qui pourra analyser les cas où une

autorité publique estime ne pas devoir répondre à une demande d'accès à un document.

Où en est la Wallonie dans le processus de ratification ? Comment expliquer ce retard alors qu'une impulsion a été donnée en 2021 pour que chacune des entités soit invitée à ratifier ce texte ? Existe-t-il des difficultés ou est-ce plutôt une forme d'oubli ? Quel est, le cas échéant – je l'espère positivement –, le calendrier prévu pour la ratification par la Wallonie ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le ministre-président m'a informé que, dès la réception de ce dossier au sein de ses services, il a souhaité qu'un travail approfondi soit engagé afin d'en appréhender l'ensemble des implications, tant juridiques qu'administratives.

Dans un premier temps, son équipe a pris contact avec le SPF Affaires étrangères, ce qui a permis de mieux comprendre l'historique du dossier et les raisons pour lesquelles ce texte n'avait pas été ratifié sous la précédente législature. Sur cette base, un travail d'analyse a été mené en collaboration avec la direction de la Chancellerie et l'expertise juridique du SPW. Cette étape a permis d'examiner en profondeur la compatibilité des dispositions de la Convention de Tromsø avec le cadre juridique wallon existant en matière d'accès aux documents administratifs.

Par ailleurs, compte tenu du rôle central de la CADA dans ce domaine, il a été estimé indispensable de solliciter son avis. Plusieurs échanges et analyses juridiques se sont ainsi succédé. Un dernier courrier a été adressé à la CADA le 24 mars dernier. Celle-ci s'est réunie le 14 avril afin d'examiner cette demande et un retour est attendu dans les tout prochains jours. Cet avis constituera une étape déterminante pour permettre l'inscription du dossier en première lecture au Gouvernement.

Le ministre-président m'indique également que la Wallonie dispose déjà aujourd'hui d'un cadre particulièrement avancé en matière de transparence administrative, souvent au-delà des exigences posées par la Convention de Tromsø. Toutefois, celle-ci datant de 2009, il était indispensable de vérifier avec rigueur l'articulation entre ses dispositions et les normes wallonnes actuellement en vigueur. Ce souci de sécurité juridique et de cohérence explique le temps consacré à l'analyse de ce dossier. Selon les informations communiquées par le ministre-président, celui-ci est aujourd'hui largement avancé et pourra connaître des développements rapides dès réception de l'avis de la CADA.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Je remercie le ministre, pour le compte du ministre-président, pour cette réponse circonstanciée. Il va de soi que la ratification de ce texte doit être comprise comme une garantie supplémentaire apportée par le droit international et qu'il ne peut en aucun cas s'agir d'un nivellement par le bas, sachant que le droit wallon offre des garanties qui peuvent apparaître comme plus protectrices sur plusieurs aspects. Toutefois, se mettre en ordre par rapport à un traité que nous avons signé et avoir cette garantie supplémentaire sur le plan international sans affaiblir notre législation me paraît être la voie à suivre.

Du reste, plusieurs ONG se sont aussi exprimées, encore durant ces dernières semaines, par rapport à ce retard wallon, ne voyant pas trop quelle était son explication. On a maintenant une feuille de route qui est dessinée. Si cela est nécessaire – mais j'espère avoir une inscription à l'ordre du jour avant –, nous y reviendrons en question orale si cela ne devait pas suivre rapidement.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Özen, sur « le respect du bien-être des animaux durant leur transport » ;
- Mme Özen, sur « la cohérence des règles de vente d'animaux sur les marchés et en foires » ;
- Mme Tillieux, sur « la place du Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) en Wallonie » ;
- Mme Tillieux, sur « la réorientation des fonds de cohésion » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – La question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le financement du plan social Climat prévu par le Gouvernement » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 40 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés  
M. Christophe Collignon, PS  
Mme Valérie De Bue, MR  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique  
Mme Anne Lambelin, PS  
M. Olivier Maroy, Rapporteur  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Germain Mugemangango, PTB  
M. Loris Resinelli, Les Engagés  
M. Nicolas Tzanetatos, Président

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APF	Assemblée parlementaire de la francophonie
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CNCD	Centre national de coopération au développement
COP30	30 <sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Belém de 2025 sur les changements climatiques)
COP31	31 <sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence d'Antalya de 2026 sur les changements climatiques)
CRECCIDE	Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (ASBL)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FINUL	Force intermédiaire des Nations unies au Liban
ISDS	investor-state dispute settlement (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KU	Katholieke Universiteit (Université catholique)
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Open VLD	Open Vlaamse Liberalen en Democraten (Libéraux et démocrates flamands ouverts)
RTL	Radio Télé Luxembourg
SCS	Supply Chain Solutions
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
UK	United Kingdom (Royaume-Uni)
UNamur	Université de Namur (anciennement Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix ou FUNDP)
UPS	United Parcel Service Inc.
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
WBI	Wallonie-Bruxelles International